

ESPACE

de libertés

Mensuel du Centre d'Action Laique / OCTOBRE 2014 / N°432

LOI

Séparation Églises-État : l'indispensable rempart



Pelt :
Et si Dieu était une femme ?

100 000 migrants :
l'Europe impuissante



3 Éditorial

Nous sommes tous des femmes espagnoles. Par Yves Kengen.

4 Droit de suite**6 Libres ensemble**

6 «Si Dieu existe, que ce soit une femme». Jean-Marie Pelt l'affirme à Frédéric Soumois: cela vaudrait la peine d'essayer de féminiser Dieu.

10 Cachez cette burqa que je ne saurais voir. Sophie Rohonyi dresse un premier bilan de la loi antiburqa, en regard de la décision de la Cour européenne des droits humains.

13 Synode des évêques: le coup du Père François. Sans préjuger des résultats des débats vaticanesques qui se dérouleront en octobre sur le thème de la famille, Benoît Van der Meerschen lève le voile sur ce qu'il faut en attendre.

18 International

20 Crimes rituels au Gabon: la fin du silence des agneaux. Dans un contexte de sorcellerie et de laisser-aller du pouvoir, les Gabonais manifestent pour mettre fin à une horreur rituelle. Récit de Philippe Cohen-Grillet.

24 Le Congrès humaniste mondial, au mépris des fatwas
Des délégations venues des quatre coins du monde ont convergé vers Oxford pour défendre la liberté de conscience.

27 Cent mille migrants : l'impuissance européenne à son maximum. Pascal Martin revient sur quelques réalités dérangeantes liées aux vagues d'immigration fuyant les régions de conflit d'Afrique et du Moyen-Orient.

30 Dossier. Séparation Églises/État: l'indispensable rempart

Alors que les religions mobilisent l'attention, pour le meilleur et pour le pire, la garantie des libertés pour le plus grand nombre reste la laïcité politique.

64 Entretien

Margriet, gardienne de l'«happy end». Olivier Bailly a rencontré Margriet Duchateau, passionaria de la fin de vie heureuse.

68 Espace de brièvetés**70 École**

Cette «Khmère rose» qui veut raser l'école. Philippe Cohen-Grillet revient sur la nomination de Najat Vallaud Belkacem comme ministre française de l'Éducation nationale et les remous qu'elle provoque chez quelques excités délirants.

72 Arts

74 Du socio-culturel au social-culturel. Plongée dans l'univers des arts alternatifs, avec pour guide Frédéric Vandecasserrie.

76 Nuits blanches à Beyrouth

«Sleepless Nights» nous emmène à Beyrouth qui panse difficilement ses blessures. Amélie Dogot a vu le film et nous en parle avec fougue.

78 Le poids des maux

Frédéric Vandecasserrie s'intéresse au nouveau spectacle du Rideau de Bruxelles, «L'embrasement». Chaud devant!

Édito / Par Yves Kengen, rédacteur en chef**Nous sommes tous des femmes espagnoles**

En ces périodes où l'obscurantisme ambiant, savamment alimenté par des fundamentalistes en mal de pouvoir, fait plus souvent qu'à son tour la Une des gazettes, cette info venue d'Espagne n'est pas passée inaperçue: le gouvernement vient d'enterrer le projet de loi qui prévoyait d'interdire à nouveau aux femmes espagnoles d'avorter librement.

Rappelez-vous, c'était en mars dernier. Le gouvernement conservateur ibérique envisageait d'interdire à nouveau l'avortement, poussé il est vrai par une frange du clergé restée nostalgique d'un passé que les Espagnols préfèrent oublier mais qui rejaillit de temps en temps comme la lave d'un volcan mal éteint; le juge Garzon peut en témoigner, lui qui avait osé braver l'omerta législative de l'État sur la période franquiste. Porté par son enthousiasme, le Premier ministre Rajoy annonçait même son intention de porter ce combat dans l'Union européenne afin de faire reculer le droit à l'avortement dans tous les États membres.

La volte-face annoncée le 23 septembre démontre que la mobilisation des associations, des élus progressistes et des citoyens concernés, qui paraît souvent dérisoire face à la lourde machine conservatrice, permet de gagner des combats. En l'occurrence, la victoire ici est celle des «petites gens», et surtout des femmes, que la précarité de la vie expose plus que d'autres aux aléas de l'existence comme les viols, les grossesses non désirées et de piteuses conditions sanitaires. Loin de la réalité feutrée des salons des puissants, les femmes qui sont souvent seules à porter la désespérance d'un peuple aux prises avec une crise dramatique paient au prix fort les conséquences du chômage, de la paupérisation et du manque d'éducation. Alors qu'elles ont lutté comme les autres, si pas davantage, pour conquérir des droits qu'une longue dictature avait rendus plus difficiles à obtenir qu'ailleurs.

Ceux qui refusent qu'un dogme gouverne la vie des gens, ceux qui croient dans la démocratie et dans la force du peuple souverain doivent se réjouir de cette reculade d'un gouvernement face à la voix de la raison. Sachons nous en inspirer pour garder confiance dans tous nos engagements à l'encontre des forces obscures et ne jamais relâcher la garde de notre vigilance. 

Gens du voyage: on dégage!

On se souvient qu'il y a quelques mois, le bourgmestre de Landen avait fait installer une sono de 14 000 watts pour chasser des gens du voyage installés sur un terrain privé. En vain, d'ailleurs, puisqu'avec beaucoup d'humour, les indésirables avaient réagi en se mettant à danser au son de la musique assénée par un DJ local –lequel a certainement apprécié!

L'exemple de cet édile semble faire des émules. Fin août, c'est dans la commune louvaniste de Kessel-Lo que le directeur d'un supermarché Delhaize, effrayé par la l'arrivée de caravanes à proximité de son magasin, a fait creuser un fossé et ériger un talus afin de les empêcher d'accéder au terrain jouxtant le supermarché. Un terrain pourtant régulièrement fréquenté par les nomades depuis de nombreuses années, sans que cela n'ait provoqué d'incident jusqu'ici.



Cachez-moi ce «grand remplacement»

Les médias européens se cherchent un avenir

Là où l'extrême droite accuse les progressistes d'avoir inventé des théories qui en fait n'existent pas, elle promeut elle-même des concepts dont elle a honte. Le «grand remplacement», par exemple: il prédit une conquête des pays occidentaux par les musulmans, toujours plus nombreux et plus agressifs.

L'auteur de ce chef d'œuvre de finesse n'est autre que Renaud Camus, condamné en 2010 en France pour incitation à la haine raciale. Repris à la tribune de l'université d'été du FN par un eurodéputé imprudent, proche de Marine Le Pen, il a immédiatement suscité un grand numéro de rétropédalage de la part du trésorier du parti et avocat de Le Pen, Walleyrand de Saint-Just.

Peine perdue: chassez le naturel, il reviendra au galop.

Ces méthodes expéditives et peu réglementaires rappellent un peu les chasses aux sorcières du Moyen-âge. Les bûchers ont cédé la place aux pelleteuses et aux monstres sonores. Autre temps, mêmes mœurs.

Les dix-huitièmes Rencontres européennes de Luxembourg se dérouleront le 18 octobre 2014 à l'abbaye de Neumünster. Sous l'intitulé «Europe en quête de sens, médias en quête d'avenir», ce colloque annuel abordera les grandes questions que se posent les médias à l'heure du numérique. Avec en trame de fond la citoyenneté, l'image de l'Europe, la domination américaine sur les nouveaux médias électroniques, les déclinaisons numériques des médias traditionnels, le débat s'annonce passionnant et ouvert.

Plus d'infos sur www.relux.lu.

Après l'ONU, l'ORU?

Si certains doutent encore de l'emprise des clergés sur la société civile, la récente déclaration de l'ancien président israélien Shimon Peres, pas précisément un bigot, devrait de les convaincre (*Libé*, 5/9): «*En prenant acte du fait que l'ONU a fait son temps, ce qui nous servirait, c'est une Organisation des religions unies, une ONU des religions.*»

Et dans la foulée, pourquoi pas une réforme des institutions: la Chambre aux élus, le Sénat aux religieux!



«Espace de Libertés» vous en met plein les oreilles

Envie d'assister au concert des Têtes raides (18/10), d'Arno ou de Fat Freddy's Drop (19/10) dans le cadre du Festival des Libertés? On vous invite! En lien avec la thématique de l'édition 2014 du Festival, racontez-nous en quelques lignes à quoi vous (dés)obéissez volontiers. Envoyez votre réponse à espace@laicite.net en précisant l'artiste ou le groupe de votre choix avant le 15 octobre; les 10 premiers (dés)obéissants seront repris sur la guest list et recevront leurs places le soir-même.

Du bon usage de la laïcité

À Wissous-Plage, installation estivale en rase campagne de la région parisienne, on ne rigole pas avec la laïcité; c'est du moins ce que croyait le maire de cette petite commune de l'Essonne, qui n'a rien trouvé de mieux que d'interdire le site à deux femmes musulmanes voilées. Avec cet argument présumé imparable: Selon «la loi de la République et de la laïcité», le voile est interdit «au même titre qu'une croix ou qu'une kippa». Ce n'est pas vraiment la conception de la laïcité, ni française ni belge, à moins de considérer que la plage publique soit une école. Le maire de Wissous ne semble pas avoir bien saisi la nuance. Quelqu'un lui explique?

Libres, ensemble: allez les jeunes!

La nouvelle émission de la laïcité intitulée «Libres, ensemble» démarre avec succès, comme en témoignent les nombreux courriers reçus après seulement deux diffusions. Un exemple:

«Bravo!

La diffusion de la première émission radio sur La Première était très bien et je me réjouis d'en parler autour de moi. Quel changement! Les niveaux audio entre voix et musiques étaient parfaits! Toujours en ce qui concerne la forme, il y aurait quelques suggestions à profiter. Le contenu est vraiment novateur. J'ai bien apprécié cette ouverture aux ados, re-bravo!»

Merci à cet auditeur pour ses encouragements et, oui, nous savons qu'il reste beaucoup de choses à améliorer!



Une interview de Jean-Marie Pelt

«Si Dieu existe, que ce soit une femme»

Dans son dernier livre¹, Jean-Marie Pelt souligne que seule l'associativité sauvera l'homme. Comme elle a créé le monde, depuis le Big Bang. Il faut relire Darwin : le plus agressif n'est pas le meilleur, mais celui qui risque la perte du genre humain.

Propos recueillis par Frédéric Soumois
Journaliste

Espace de Libertés: Aidé par votre ami Pierre Rabhi, chantre d'une «autre croissance», vous esquissez un tableau étonnant du monde, de l'avant Big Bang aux futurs possibles de notre civilisation. Vous soulignez qu'on interprète mal Darwin quand on croit qu'il a dit que le plus fort ou le plus puissant émergeait de la sélection naturelle. Mais que c'est en fait le plus habile, le plus apte, le plus malin, c'est-à-dire celui qui peut s'associer à son milieu de la meilleure manière possible. Et que si nous n'appliquons pas le «vrai Darwin», nous courrons à notre perte.

Jean-Marie Pelt: Nous avons une mauvaise lecture de Darwin : pour le commun des mortels, Darwin est résumé à «la loi du plus fort qui serait toujours la meilleure». Ce principe de la «loi du plus fort» s'est étendu à travers toutes les philosophies du XIX^e siècle, notamment dans la lutte des classes de Marx. Chez les libéraux, elle est transcrise

via l'éloge de la concurrence acharnée. Résultat ? Nous vivons dans un monde où il faut absolument tuer son voisin. La conséquence, c'est que notre civilisation pourrait finir par s'annihiler dans un conflit généralisé. Je suis inquiet de constater la montée des tensions sur la planète, qui voit de nouveaux conflits éclater quasi chaque jour. Qui aurait pensé, il y a un an encore, qu'une telle guerre était possible en Ukraine, à nos portes ? Or, ce paradigme des vertus de la compétition absolue paraît être dépassé et surtout erroné. Dans ce livre, je montre que depuis le Big Bang jusqu'à l'émergence de l'être humain, l'évolution s'est faite par des phénomènes que j'ai baptisés du nom d'«associativité».

Comment la définissez-vous ?

De manière très simple : des éléments simples s'associent entre eux pour former des entités plus com-

plexes qui sont aptes à présenter des propriétés nouvelles. Depuis la découverte expérimentale du boson scalaire (NDLR : de Brout-Englert-Higgs), on sait qu'en s'associant avec les quarks, durant le premier milliardème du premier milliardème de seconde après le Big Bang, il y a 13,8 milliards d'années, le boson a conféré une masse au quark. Cette masse va rendre la gravité universelle et elle est constitutive des lois de l'univers. Les quarks s'associent pour donner les neutrons et les protons, qui s'associent aux électrons pour donner les atomes, qui s'associent entre eux pour donner des petites molécules, puis de plus grandes molécules. Qui vont donner des bactéries, qui vont s'associer pour donner des cellules à noyau, qui vont s'unir pour donner des organismes pluricellulaires, lesquels forment des sociétés entre eux. L'émergence de l'homme n'est pas une rupture, puisque c'est l'association des cent milliards de neurones de notre cerveau via des interconnexions qui fait notre spécificité dans le règne animal. Chaque neurone possède dix mille interconnexions. Un million de milliards de connexions font que nous sommes légèrement différents du cancrelat et du moustique.

Quelle est donc la place de la sélection naturelle dans votre vision du monde ?

La sélection retient ce que l'associativité a créé. Il n'y a aucune incompatibilité entre les deux puisqu'on a toujours postulé que la sélection

naturelle sélectionnait les mutations favorables. Mais le concept d'associativité repose la question des affinités électives, cette sorte de pouvoir qui rapprocherait les possibles pour «créer le plus». Je sais parfaitement que d'autres scientifiques ne partagent pas cette vision et sont convaincus que cette évolution est le pur fruit du hasard. Comme si les dés étaient relancés des milliards de fois jusqu'à trouver la combinaison gagnante par sélection naturelle.

Vous postulez que les dés sont... pipés ?

Je postule que ce mécanisme possède une direction, qu'il tend vers toujours plus d'associativité à tous les niveaux. À cause de la complexité du réel, les scientifiques d'aujourd'hui restent trop limités, prisonniers du sillon de leur recherche. Dans l'ouvrage *Le Monde s'est-il créé tout seul?*², une même réflexion est partagée par six scientifiques. Le physicien et chimiste prix Nobel Ilya Prigogine, le biologiste Albert Jacquard, le cybernéticien Joël de Rosnay et le médecin philosophe Henri Atlan pensent tous que le seul mécanisme en action est le hasard. Seuls l'astrophysicien Trinh Xuan Thuan et moi-même pensons que le monde ne s'est pas créé tout seul et qu'il y a un principe créateur. Trinh insiste beaucoup sur le fait qu'il est stupéfiant que tous les paramètres physiques de l'univers soient connectés de manière trop précise pour qu'une seule évolution fondée par le hasard soit possible. De même, j'estime qu'il y a une direction évolutive à ces mécanismes

¹ Jean-Marie Pelt et Pierre Rabhi, *Le monde a-t-il un sens?*, Paris, Fayard, 2014, 186 p., 15 euros.

² Henri Atlan, Albert Jacquard, Jean-Marie Pelt, Ilya Prigogine, Joël de Rosnay et Thuan Trinh Xuan, *Le monde s'est-il créé tout seul?*, Paris, Albin Michel, 2008, 214 p., 16,20 euros.

L'homme doit apprendre à vivre avec plus de sobriété. Et trouver plus de joie à partager.

d'associations successives. Il y a un sens. Du moins si on le comprend comme une direction.

Mais y a-t-il un sens, une signification ?

Je préfère laisser la question ouverte. Chacun l'interprétera selon ses convictions. Je ne veux pas imposer une direction. Le fait qu'il y ait une direction laisse supposer qu'il peut aussi y avoir une signification. Moi, je suis chrétien, ce n'est pas un secret. J'y vois donc à l'horizon pointer l'amour. Si cela pouvait marcher, ce serait pas mal. Je reconnais qu'en regardant le monde tel qu'il va, cela ne marche pas très fort...

Vous évoquer une possible disparition de l'homme, qui se supprimerait lui-même. Sur la ligne du temps de l'univers, l'homme ne représenterait qu'une petite lumière qui pourrait s'éteindre quelques secondes après s'être allumée.

C'est un vrai risque parce qu'au côté de l'associativité, il y a aussi de l'agressivité. Selon moi, l'évolution est un dipôle dialectique entre la coopération et la compétition. Certes, la défense du territoire est première. L'agressivité est première. On passe

du moi au nous dans une deuxième étape. Dans la faune, les exemples du canard et du bonobo montrent que ces animaux développent des stratégies pour garder ce mécanisme de défense, mais arrêtent de se massacrer en ritualisant leurs gestes, en n'accomplissant plus son étape finale, qui aboutirait à la mutilation ou la mort.

Pourquoi n'arrivons pas ou plus à faire de même ?

Parce que nous sommes branchés sur un paradigme destructeur de plus en plus univoque. C'est pour cela qu'il faut changer de paradigme pour replacer l'altruisme au centre de la perspective de l'humanité. En partant du Big Bang, on peut tracer le chemin de l'associativité, démontrer l'efficacité de cet altruisme. Comme dans une classe où les plus faibles sont aidés par les plus forts, tandis que ceux-ci se grandissent de ce tutorat... C'est ce que réalisent avec un certain succès les démocraties du Nord de l'Europe. Nous, en France, nous organisons au contraire la compétition des élites. En première année de médecine, les copains ne prêtent plus les notes, parce qu'ils augmentent leurs chances si vous tombez par terre. La matrice de fabrication de nos élites est la compétition et ils la gardent jusqu'à la fin de leur vie ! C'est un échec formidable.

Prado, un auteur de science-fiction, imaginait qu'après le départ de l'Homme vers d'autres planètes, la Terre passait aux mains des dauphins.



Bien avant Pelt, Botticelli en rêvait...
Sandro Botticelli, «La Naissance de Vénus», 1485. Galerie des Offices, Florence.

C'est une belle fiction, mais on ne dispose en fait pas de ces planètes «de réserve» pour aller y vivre. Nous ne pouvons pas déménager l'humanité. L'homme doit apprendre à vivre avec plus de sobriété. Et trouver plus de joie à partager. Il est normal d'avoir des pulsions, de réaction de défense de territoire. Mais on doit les enlever de nous comme on arrache des mauvaises herbes au jardin. Au-delà de notre cerveau primaire, on doit utiliser notre cortex préfrontal pour créer de l'empathie. Utiliser moins nos gonades et davantage notre intellect. Mais, alors qu'on enseigne à comment aller sur la Lune, on ne dispose pas de vraie pédagogie pour l'empathie. «Aimez-vous les uns les autres» ? Cela ne marche pas très fort... Theo-

dore Monod disait, avec raison, que c'était parce qu'on n'avait jamais essayé pour de vrai. Certaines sociétés tribales sont davantage fusionnelles avec la nature, semblent avoir davantage créé l'équilibre. Ils ne sont pas au sens strict meilleurs que l'homme moderne, mais leur philosophie était meilleure, leur mode de vie était moins destructeur.

Beaucoup de ces sociétés étaient des matriarcat. C'est mieux que le machisme ? Si Dieu existe, c'est sans doute une femme. Cela vaudrait en tout cas le coup d'essayer... 

«Cachez cette burqa que je ne saurais voir»

Ce 1^{er} juillet, la Cour européenne des droits de l'Homme considérait que l'interdiction de la burqa en France ne violait ni la vie privée ni la liberté de religion. De quoi apaiser les inquiétudes des détracteurs de la loi en Belgique, peut-être. De quoi confirmer sa nécessité, sûrement.

Par Sophie Rohonyi
Centre d'Action Laïque

À l'origine de l'arrêt, une plainte d'une musulmane française portant la burqa pour être en accord «avec sa foi, sa culture et ses convictions personnelles». Autant d'éléments qu'elle estimait ne plus pouvoir exprimer librement depuis l'entrée en vigueur en avril 2011¹ de la loi française inter-

disant le port de tenue destinée à dissimuler son visage dans l'espace public².

Face à l'allégment principale de la requérante, à savoir une violation de son droit à la vie privée et de sa liberté de conscience et de religion, la Cour procède par étapes. Dans un



Hind Ahmas, poursuivie pour avoir contrevenu à la loi antiburqa en France, fait face au tribunal de police de Paris, le 12 décembre 2011.

© Miguel Medina/AFP

premier temps, elle reconnaît que l'interdiction visée cause une ingérence permanente dans l'exercice de ces droits, tout en rappelant leur caractère non absolu. Autrement dit, une limitation peut être prévue par une loi à condition qu'elle réponde à un objectif légitime et soit proportionnée.

Au nom du vivre ensemble

La Cour constate alors que la loi est justement justifiée par deux objectifs légitimes: la sécurité et la protection des droits et libertés d'autrui. Le premier résistera à l'examen de proportionnalité, au contraire du deuxième. Pourquoi? La jurisprudence de la Cour est claire: une interdiction généralisée et ayant pour motif la sécurité n'est proportionnée qu'en présence d'un contexte révélant une menace générale contre la sécurité publique, contexte qui n'a pas pu être prouvé au moment de l'adoption de la loi. En revanche, pour la première fois, la Cour retient le «vivre ensemble» comme but légitime permettant une interdiction de la burqa, en ce que ce vêtement porte atteinte au droit d'autrui d'évoluer dans un espace de sociabilité facilitant la vie ensemble. Les travaux parlementaires précisent d'ailleurs qu'une réflexion sur les phénomènes de discriminations basées sur la religion et des actions de sensibilisation devaient accompagner la loi visant à faire reculer le port du voile intégral sous la contrainte. La loi attaquée fait par conséquent partie d'un processus plus large, avec une portée répres-

sive certes, mais également éducative.

Vu l'absence de consensus européen sur la question du voile intégral dans l'espace public³ et la légitimité des autorités nationales pour régler les rapports entre l'État et les religions en fonction des besoins et contextes locaux, la France disposerait d'une large marge d'appréciation.

Enfin, les sanctions frappant le non-respect de l'interdiction sont certes pénales, mais les plus légères que le législateur pouvait envisager: 150 euros d'amende maximum et/ou un stage de citoyenneté.

La loi fait partie d'un processus plus large, avec une portée répressive certes, mais également éducative.

Quant à l'allégment de discrimination à l'égard des femmes musulmanes, celle-ci est balayée en ce que l'interdiction n'est pas explicitement fondée sur la connotation religieuse des vêtements mais sur le seul fait qu'ils dissimulent le visage.

Au-delà de l'enseignement purement jurisprudentiel qu'offre cet arrêt, il suscite une question: la Cour raisonnerait-elle de la même manière en cas de recours à l'encontre de la loi belge dite «antiburqa»?⁴ Les lois belge et française présentent en effet des similitudes mais aussi des différences.

³ La Belgique avait également légiféré mais juste après la France, la question était en débat en Suède, au Danemark, aux Pays-Bas, et le phénomène était inexistant en Europe centrale et orientale./436 pratiques_signes_religieux052011.pdf

⁴ Ce recours pourrait être introduit tant par des particuliers que des associations comme «Justice and Democracy» qui avait annoncé fin 2012 sa volonté d'étudier un recours devant la Cour européenne des droits de l'homme. La dernière campagne de cette ASBL, nommée «Head up!», visait d'ailleurs à constituer un fonds destiné à mener des actions en justice contre les discriminations faites aux femmes qui portent le foulard.

Confiance réciproque

Les deux lois poursuivent tout d'abord le même objectif : défendre un modèle de société faisant prévaloir l'individu sur ses attaches philosophico-religieuses en vue de favoriser l'intégration de tous et le partage d'un patrimoine commun de valeurs fondamentales. Trois objectifs mentionnés par la Convention européenne des droits de l'homme sont donc visés : la sécurité publique, l'égalité homme/femme et le « vivre ensemble ». À cet égard, il est piquant de constater que le gouvernement belge est lui-même intervenu devant la Cour européenne pour la persuader du bien-fondé de la loi belge et partant de la loi française attaquée.

5 Loi du 1^{er} juin 2011 visant à interdire le port de tout vêtement cachant totalement ou de manière principale le visage, *M.B.*, 13 juillet 2011, p. 41734, entrée en vigueur le 23 juillet 2011.

6 Arrêt n°145/2012 de la Cour constitutionnelle du 6 décembre 2012.

7 Décision n°2010-613 DC du Conseil constitutionnel du 7 octobre 2010.

8 Cf. les positions du CAL sur les pratiques et signes religieux : www.laicite.be.

ment tenu par la Cour européenne à l'égard de la loi française.

Les deux lois ont enfin eu droit à l'examen de leur Cour constitutionnelle, toutes deux recevant attestation de conformité à leur Constitution respective, avec cette différence que cette analyse eut lieu avant l'adoption de la loi en France⁷, et après en Belgique. Autrement dit, la loi française était valide en théorie, avant même son entrée en vigueur, tandis que la loi belge a été déclarée valide compte tenu de son contenu théorique mais aussi de ses effets pratiques !

Trois objectifs mentionnés par la Convention européenne des droits de l'homme sont visés : la sécurité publique, l'égalité homme/femme et le « vivre ensemble ».

Le contenu de la loi, quant à lui, semble plus répressif en droit belge : la sanction qu'encourt la personne dissimulant son visage en public peut aller jusqu'à 250 euros contre 150 euros en France. La Cour européenne pourrait malgré tout conclure en la proportionnalité de notre loi sur la base de l'arrêt rendu par notre Cour constitutionnelle⁶ selon lequel le législateur avait opté pour la sanction pénale la plus légère, soit le même raisonne-

Synode des évêques : le coup du Père François

Derrière la façade moderniste de François 1^{er}, les défis pastoraux de la famille dans le contexte de l'évangélisation sont nettement moins progressistes...

Par Benoit Van der Meerschen
Centre d'Action Laïque

Une assemblée extraordinaire aura lieu du 5 au 19 octobre 2014 à Rome. Consacré aux « défis pastoraux de la famille dans le contexte de l'évangélisation », ce sera le premier Synode du pontificat du pape François. Une procédure sans précédent, puisque toutes les paroisses du monde ont été sollicitées pour répondre à un questionnaire ayant trait au mariage, à la contraception, à l'homosexualité, à la sexualité hors mariage, et au droit à la communion pour les divorcés remariés.

*L'Instrumentum laboris*¹ tente un effort de synthèse de ces réponses en indiquant directement que la famille est la « cellule vitale de la société et de la communauté ecclésiale ».

Et ceci avec un rôle clair assigné aux parents : « *Ils ont un rôle irremplaçable à jouer dans la formation chrétienne des enfants en lien avec l'Évangile de la famille.* » La famille ne « vaut » donc que par le rôle qu'elle joue dans la société. Un rôle compris par le secrétariat général du Synode des évêques comme celui d'un relais puissant et d'un acteur d'évangélisation.

Dès lors, pour le secrétariat général du Synode des évêques, « *un des grands défis de la famille contemporaine consiste dans la tentative de sa privatisation* ». À savoir, il est imaginable pour le clergé d'envisager des hommes et des femmes maîtres de leur destin. Des hommes et des femmes qui auraient simplement envie d'organiser leur vie privée comme ils l'entendent. Non, ils ne s'appartiennent pas, ils ont un rôle avant tout.

La loi naturelle : base de tout le reste...

1 Toutes les citations reprises dans cet article sont tirées de « *Instrumentum laboris* ». Les défis pastoraux de la famille dans le contexte d'évangélisation », sur www.vatican.va, 26 juin 2014.

2 De façon générale, lorsque l'on aperçoit le mot « défi » dans ce texte, il doit être compris dans ce texte comme « danger »...



© Andreas Solaro/AFP

Lors d'un précédent synode en 2012, touchantes retrouvailles ou conseils stratégiques ?

mise en danger par différents facteurs :

✓ **La science**

«Aujourd'hui, non seulement en Occident, mais progressivement partout sur la terre, la recherche scientifique représente un défi³ sérieux au concept de nature. L'évolution, la biologie et les neurosciences, en se confrontant à l'idée traditionnelle de loi naturelle, en arrivent à conclure qu'elle ne doit pas être considérée comme "scientifique"»⁷.

✓ **Les droits de l'homme**

«La notion de "droits de l'homme" est, elle aussi, généralement perçue comme un rappel à l'autodétermination du sujet, mais qui n'est plus ancrée à l'idée de loi naturelle.

À cet égard, beaucoup font remarquer que les systèmes législatifs de nombreux pays se trouvent à devoir réglementer des situations contraires à l'ordre traditionnel de la loi naturelle (par exemple, la fécondation in vitro, les unions homosexuelles, la manipulation d'embryons humains, l'avortement, etc.)»⁸.

✓ **La «théorie du genre»...**

«C'est dans ce contexte que se situe la diffusion croissante de l'idéologie appelée gender theory ou théorie du genre, selon laquelle le genre de chaque individu n'apparaît plus être que le produit de conditionnements et de besoins sociaux, cessant ainsi de correspondre pleinement à la sexualité biologique»⁹.

³ Nous soulignons.

Cette attaque classique du clergé catholique contre le *gender* ne doit pas nous faire passer à côté de l'essentiel : la loi naturelle est dans l'esprit des auteurs de ce texte uniquement la sexualité biologique ce qui est d'ailleurs bien indiqué dans le sous-titre suivant intitulé «Contestation pratique de la loi naturelle sur l'union entre l'homme et la femme»¹⁰. Chapitre dans lequel on peut lire que les dites contestations «proviennent de la pratique massive⁴ du divorce, du concubinat, de la contraception, des procédés artificiels de procréation et des unions homosexuelles»... Plus loin, c'est «la mentalité contraceptive diffuse» qui est liée au Gender lequel sera défini comme suit : ce qui «qui tend à modifier certains éléments fondamentaux de l'anthropologie, notamment le sens du corps et de la différence sexuelle», ce qui amène alors à⁵ «la subversion de l'identité sexuelle».

À nouveau, par petites touches, se redessine le classique discours de l'église contre les méthodes de contraception et tout ce qui «sort» de «leur» schéma familial. Bref, tout est dit en ces quelques mots par les éternels experts de cette identité sexuelle...

Cette brève analyse de ce que qui cause des «soucis» au secrétariat général du Synode des évêques fait froid dans le dos. Science, droits de l'homme ou élimination des discriminations à l'égard des femmes... Bref, en gros tout ce qui constitue les avancées du siècle dernier pour arriver à un monde plus harmonieux où chacun est à même de poser ses

choix de vie, de rêver à son amélioration sans s'aliéner ou heurter les autres.

Être différent ?

Mais pire et, au fond, sans surprise, la lecture de ce document laisse aussi apparaître, incidemment, au détour d'une phrase, la véritable perception de l'homosexualité par le secrétariat général du Synode des évêques. Dans un passage sur le rôle de l'école, il est écrit que «dans les écoles ou dans les communautés paroissiales, il faudrait mettre en œuvre des programmes de formation pour proposer aux jeunes une vision adéquate de la maturité affective et chrétienne, cadre servant à affronter aussi le phénomène⁶ de l'homosexualité».

L'homosexualité est donc un «phénomène» à «affronter»... Rien de neuf en réalité sous le soleil du Vatican, le langage guerrier a encore de beaux jours devant lui...

Et l'école là-dedans ?

Et, alors que les humanistes ont tout fait pour bénéficier du poste de ministre de l'Enseignement obligatoire et des Bâtiments scolaires, nous ne pouvons négliger ce que le secrétariat général du Synode des évêques exprime comme souhait en la matière.

⁴ Nous soulignons.

⁵ Les mots sont pesés une fois de plus.

⁶ Nous soulignons.

tif primaire, diffusant une mentalité qui, derrière l'idée de faire disparaître l'homophobie, propose en réalité une subversion de l'identité sexuelle.»

Toutes les paroisses du monde ont été sollicitées pour répondre à un questionnaire ayant trait au mariage, à la contraception, à l'homosexualité, à la sexualité hors mariage, et au droit à la communion pour les divorcés remariés.

Bref, on pervertit nos mômes dès le plus jeune âge et il s'agit alors pour le Secrétariat général du Synode des Évêques d'y «faire face» et ce «particulièrement dans les pays où l'État tend à proposer, dans les écoles, une vision unilatérale et idéologique de l'identité de genre». Serions-nous visés avec notre revendication de l'ÉVRAS? Le Secrétariat général du Synode des évêques surferait-il sur les polémiques françaises du printemps?

Et pour ce combat, ne l'oublions pas, le Vatican a un outil: son propre réseau scolaire car «les écoles catholiques, à leurs différents niveaux, jouent un rôle important dans la transmission de la foi aux

jeunes et sont d'une grande aide pour la tâche éducative des parents [...] En ce sens, l'école catholique exprime la liberté d'éducation, en revendiquant la primauté de la famille comme vrai sujet du processus éducatif, auquel les autres figures qui entrent en jeu dans l'éducation doivent concourir».

Ainsi, par le biais de l'idéologie du genre et en passant par l'éducation sexuelle, le Secrétariat général du Synode des évêques en arrive au rôle de l'école et, surtout, à la mission qu'il lui assigne: refuser toute évolution sociétale qui viendrait perturber son propre schéma de pensée...

Bref, de quoi militer avec encore plus d'ardeur pour le réseau unique!

Pour conclure

Cependant, c'est au détour d'une phrase que l'on peut se rendre compte tant du dessein général du Vatican lorsqu'il décide d'organiser ce Synode que de ce qui nous sépare irrémédiablement d'eux. Le Secrétariat général du Synode des évêques indique en effet que les réponses reçues «soulignent, surtout en Occident, une privatisation de la vie, de la foi et de l'éthique: la conscience et la liberté individuelle se voient conférer le rôle d'instance absolue des valeurs, qui détermine le bien et le mal».

Voilà ce qui leur fait peur et qui, pour nous, est notre raison d'être. Et, à lire ces documents, cela reste plus que jamais un combat. 





20 Crimes rituels au Gabon:
la fin des silence des agneaux

24 Le Congrès humaniste mondial,
au mépris des fatwas

27 Cent mille migrants: l'impuissance
européenne à son maximum

Crimes rituels au Gabon : la fin du silence des agneaux

Sur fond de sorcellerie, de croyances déviantes et d'ambitions politiques, d'atroces assassinats ensanglantent le pays. Surmontant les peurs et les tabous ancestraux, la population gabonaise se mobilise, jusqu'à, enfin, contraindre la justice à agir.

Par Philippe Cohen-Grillet
Journaliste et écrivain¹

Une marée humaine contre des torrents de sang. Le 11 mai 2013, une foule de 12 000 Gabonais a déferlé dans les rues de la capitale Libreville, à l'appel de l'Association de lutte contre les crimes rituels (ALCR). Cet abominable fléau ensanglante le pays depuis des années dans une relative indifférence et, jusqu'alors, une totale impunité. Costume

impeccable, fine moustache, Jean Elvis Ebang Ondo nous confie d'une voix très douce qu'il veut croire cette période révolue: «*J'ai créé l'ALCR en 2005, aujourd'hui, grâce à notre détermination, le tabou est levé, les gens n'ont plus peur.*» Pour preuve, l'ampleur de la mobilisation dans un pays qui compte à peine 1,5 million d'habitants. Surtout, Jean Elvis a



© DR
La foule défile dans les rues de Libreville le 11 mai 2013...

obtenu la participation hautement symbolique à la manifestation de Sylvia Bongo Ondimba, l'épouse du chef de l'État. Son mari, lui, s'est fendu d'une déclaration tonitruante ne promettant «*aucune complaisance pour les assassins comme pour les commanditaires de crimes rituels.*»

Ce phénomène, ancien, connaît une importante résurgence ces dernières années. Officiellement, 157 victimes ont été dénombrées entre 2011 et 2013, 75 enfants, 39 femmes et 43 hommes. Les immigrés, parmi les plus démunis, venus du Togo ou du Bénin, sont particulièrement exposés. Entre croyances mystiques et folie meurtrière, les crimes rituels relèvent, schématiquement, de la sorcellerie: des organes (yeux, oreilles, cœur, parties génitales) sont prélevés à vif sur le corps des victimes. Ces «pièces détachées», ainsi qu'elles sont nommées, sont par la suite utilisées lors de cérémonies occultes. Par pudeur, Jean Elvis n'évoque pas le sort de son fils de 12 ans. Eric Edou, a connu cette fin tragique un jour de mars 2005. Sa dépouille a été retrouvée au matin sur une plage de Libreville, à une encablure du cossu hôtel Laïco, assidûment fréquenté par les Français qui se rendent au pays. Plus loin gisait le corps de son camarade de CM2, Ibrahim Aboubakar. Jamais les exécutants de ces assassinats n'ont été identifiés, pas plus que leur commanditaire.

Le pouvoir en ligne de mire

Or c'est, précisément, cette impunité doublée d'une omerta que fait

aujourd'hui vaciller la mobilisation populaire. Le crime rituel est indissociable de sa finalité politique. Pour celui qui l'ordonne moyennant finances, il s'agit, en s'appropriant un organe humain supplémentaire, d'accéder à une force supérieure lui conférant influence et pouvoir. Ces exactions sont donc principalement ordonnées dans les sphères politiques, jusqu'au plus haut niveau, et leur nombre augmente sensiblement lors des périodes électorales. La perspective des prochaines élections, présidentielle et législative, prévues en 2016, inspire les pires craintes à Jean Elvis. Il l'a répété à l'occasion du colloque national qu'il a organisé à Libreville le 18 juillet dernier: «*Le contexte politique est particulièrement sensible. La campagne électorale a déjà commencé et ces périodes sont propices à la commission des crimes rituels.*»

À cela s'ajoutent des pratiques maçonniques dénaturées et de la mystique Rose-Croix, très prisées des cercles du pouvoir. Influentes, protégés, forts de leur stature, ils sont parvenus à ce qu'aucun commanditaire ne soit inquiété. Mais timidement, la Justice commence à affronter l'irrationnel et la réalité des crimes. Fait sans précédent, le 7 juin 2013, un sénateur a été incarcéré sous l'accusation d'avoir commandité l'assassinat d'une fillette de 12 ans en 2009. Et d'après nos informations, un autre sénateur a été interpellé à 600 kilomètres de Libreville voilà quelques mois. Sont également dans le viseur judiciaire un officier supérieur de l'armée et

¹ Dernier ouvrage paru, *Usage de faux*, roman, Paris, Écriture, 2014.

un important cadre dirigeant de la société de transports publics. Plus récemment, en juin dernier, c'est un enseignant de l'université qui a été lourdement condamné. Jacques Bitsi a écopé d'une peine de 22 ans de réclusion criminelle, dont 5 avec sursis, pour le meurtre de la jeune Lena-Marcelle, retrouvée sans vie en décembre 2011, le cœur et une partie des poumons extirpés de son thorax. Au cours d'une audience surréaliste, le désormais coupable avait plaidé l'innocence et juré n'avoir été que le témoin du dramatique résultat d'un accident de voiture...

Dans un bel œcuménisme, les représentants des cultes catholique, protestant et musulman se sont associés à la manifestation l'an dernier. Plus radical, le Mouvement des leaders chrétiens a de son côté tenu mi-juin une «nuit du procès divin» vouant au «châtiment suprême» les auteurs de crimes rituels. Une dimension spirituelle capitale en Afrique subsaharienne et un autre signe de la prise de conscience qui irrigue désormais la société gabonaise.

Pourtant, voilà peu, le sujet suscitait encore une terreur palpable. *Chez Marie qui fait chaud*, une bonne table de Libreville où l'on savoure langoustes et bananes frites, la patronne n'aime pas que ses convives abordent la question. C'est cependant là que le général qui commandait les Forces françaises au Gabon (FFG, l'une des bases permanentes et stratégiques de l'armée tricolore en Afrique) nous avait confié ses craintes : «*Lors du scrutin*

présidentiel de 2009, la sécurité a été drastiquement renforcée autour de mes deux jeunes enfants pour prévenir toute tentative d'enlèvement». En ville rôde encore une peur diffuse. Une légende devenue rumeur veut ainsi qu'une mystérieuse «voiture noire» attende les enfants à la sortie de l'école pour les mener vers une mort atroce.

La France fait la grâce matinée

Sur tous les fronts, les avancées sont notables, mais encore insuffisantes pour Jean Elvis Ebang Ondo. Du président Ali Bongo Ondimba, il attend «*des actes et qu'il ne se paye pas de mots*». L'ALCR a remis au chef de l'État un mémorandum réclamant un amendement du Code pénal, une aggravation des sanctions, la mobilisation de moyens, la formation d'une police scientifique et de médecins légistes dans un pays qui n'en compte que trois. Pour l'heure, «*le Président dort sur ses dossiers*», dénonce Ebang Ondo avec un franc parlé bien rare dans le pays. Dès l'origine, son association a bénéficié du soutien, y compris financier, de l'ambassade américaine. Le chef de la diplomatie US au Gabon a même préfacé un de ses ouvrages². Depuis octobre dernier, une association lyonnaise, Agir ensemble pour les droits de l'homme, apporte également une contribution pécuniaire à l'ALCR. Les autorités françaises, elles, «*se réveillent lentement*», glisse poliment Jean Elvis. Disons qu'elles semblent faire la grâce matinée. Le 7 juillet 2013, aux côtés du président Bongo



© DR

Jetée comme un objet ayant servi...

Ondimba, Yamina Benguigui, alors la ministre déléguée à la Francophonie, avait fièrement représenté la France lors de la célébration du centenaire de l'hôpital créé par le docteur Schweitzer à Lambaréne. Une bien belle cérémonie franco-gabonaise qui, heureusement, ne fut pas ternie par l'évocation d'un sordide «fait divers» révélé cinq jours plus tôt par la presse locale: le démantèlement d'un «réseau de la mort», cinq hommes et deux femmes ayant avoué avoir perpétré cinq crimes rituels, précisément dans la région de Lambaréne.

firme Elf. Longtemps, le Gabon a constitué la plus parfaite illustration de la «Françafricaine» élevée au rang de système: exploitation des ressources, mise en place d'un pouvoir inféodé, paternalisme aux relents néo-colonialistes, accords de défense. Soit la tolérance de la mise en coupe réglée d'un pays, soumis à une clique politique corrompue mais servile, contre flots de pétrole et valises de billets. Il semble, aujourd'hui, qu'une partie de la population gabonaise ne considère plus que le sang soit soluble dans l'or noir.

Outre sa présence militaire permanente, la France dispose d'intérêts économiques stratégiques dans le pays, via l'exploitation pétrolière opérée de longue date par la

2 Jean Elvis Ebang Ondo, préface de R. Barrie Walkley, *Manifeste contre les crimes rituels au Gabon*, Paris, L'Harmattan.

Le Congrès humaniste mondial, au mépris des fatwas

Co-organisé par l'International Humanist and Ethical Union et la British Humanist Association, le Congrès humaniste mondial 2014 s'est tenu à Oxford, du 8 au 10 août dernier, autour d'un thème cher à notre mouvement: la liberté d'opinion et d'expression.

La rédaction

Du Brésil à l'Inde, de la Nouvelle-Zélande à la Norvège, de la Belgique au Bangladesh, près de 1 000 activistes et citoyens humanistes se sont rassemblés dans la ville historique d'Oxford pour trois jours de discussions, conférences et ateliers sur la liberté d'opinion et d'expression.

Liberté religieuse

Outre les débats soulevés par les interventions de Richard Dawkins, Philip Pullman et A.C. Grayling et d'autres figures connues, de nombreux humanistes engagés ont témoigné des représailles encourues dans leur pays par tou-te-s celles et ceux qui osent exprimer librement leurs croyances. Entre autres: le blogueur bangladais Asif Mohiuddin, plusieurs fois attaqué et emprisonné pour son athéisme revendiqué; Gulalai Ismail, qui, depuis ses 16 ans, travaille à la promotion des droits des femmes et de l'égalité de genre au Pakistan malgré les menaces et intimidations policières quotidiennes qui pèsent sur elle et sa famille; Taslima Nasreen, qui a fait l'objet de nombreuses fatwas et a été forcée à l'exil pour ses écrits sans concessions sur l'Islam et l'oppression des femmes¹.

Le CAL a participé activement au congrès en contribuant à deux panels relatifs à la place de l'humanisme en politique internationale. Pierre-Arnaud Perrouty² a rappelé les violations faites à la liberté d'expression perpétrées au cœur même de l'Europe, et plus particulièrement en Grèce, sous le prétexte fallacieux de «défense de la liberté religieuse». Il a également souligné la nécessité pour les humanistes d'investir le niveau international, notamment l'ONU, pour bloquer les nombreuses tentatives de certains blocs (pays de l'Organisation de la conférence islamique, Vatican et Russie) de criminaliser le blasphème et de défendre les valeurs dites «traditionnelles».

Prix Nobel

Ces attaques existent également au niveau européen, au sein même du Parlement européen, comme l'a expliqué Julie Pernet³ dans un panel interrogant la pertinence de l'humanisme en politique. Elle est notamment revenue sur les récents assauts contre les droits sexuels et reproductifs et les droits LGBT en Europe (Espagne, Lituanie notamment) et au Parlement

1 La liste complète des intervenants est disponible <http://whc2014.org.uk/speakers>.

2 Directeur de la cellule «Europe et International» du CAL.

3 Chargée de missions de la cellule «Europe et International» du CAL.



Dans un cadre grandiose, une forte mobilisation humaniste s'est manifestée à Oxford.

européen; assauts initiés ou soutenus par plusieurs organisations religieuses extrémistes dont l'agenda et l'argumentaire font progressivement leur chemin jusqu'aux députés européens.

Pierre-Arnaud et Julie ont tous deux insisté sur la professionnalisation de ces organisations qui avancent souvent masquées sous une couverture très neutre et policée quand elles ne reprennent pas à leur compte l'agenda humaniste et la défense des droits fondamentaux. Pour combattre cette tendance, ils ont enjoint les laïques à se réapproprier leurs propres valeurs et à se mobiliser pour construire de nouvelles alliances et promouvoir l'adoption de nouvelles lois progressistes.

Au terme de ces trois jours, l'International Humanist Award a été décerné à l'écrivain nigérien et prix Nobel de Littérature Wole Soyinka pour

son engagement constant contre l'injustice, les abus de pouvoir et le prosélytisme religieux. Le congrès s'est clôturé par l'adoption de la toute nouvelle Déclaration d'Oxford réaffirmant son attachement à la liberté d'opinion, d'expression et de croyances. Celle-ci peut se résumer en six points principaux: les droits conférés par la Déclaration universelle des droits de l'homme (liberté de pensée et de croyance) ne sont pas négociables et sont les mêmes pour tous; personne ne peut être contraint d'adhérer à une croyance ou empêché d'y renoncer; le droit à la liberté d'expression ne connaît pas de frontières; le respect dû aux croyants ne s'applique pas aux croyances elles-mêmes, il ne saurait donc être question de pénaliser le blasphème, par exemple; et enfin, la liberté de critiquer l'État ou le gouvernement ne peut être bridée.

Si la liberté de conscience est inaliénable, celle d'agir ou de s'exprimer selon les préceptes d'une croyance peut être, elle, limitée, par exemple dans le cas où elle entraînerait une discrimination.

Plus spécifiquement, le Congrès affirme les principes de la démocratie, des droits de l'homme, de la primauté du droit et de la laïcité comme base la plus solide pour le développement de sociétés ouvertes protégeant et encourageant la liberté de pensée et d'expression. Les signataires s'engagent à défendre ces principes dans tous leurs travaux et à résister aux restrictions nationales et internationales sur le droit des individus à penser librement par eux-mêmes et à exprimer ouvertement, et sans crainte, leurs opinions.

Enfin, la déclaration finale engage instantanément chacune des organisations membres et les humanistes du monde entier à défendre ces valeurs dans leur propre vie, à promouvoir dans leur entourage la perception adéquate des droits à la liberté de pensée et à la liberté d'expression pour tous, à exhorter leurs gouvernements à promouvoir ces valeurs et à se joindre à toute initiative, humaniste ou autre, à défendre ces principes à l'échelle mondiale et à les faire progresser dans l'intérêt de toute l'humanité.

Le prochain congrès se déroulera en 2017 au Brésil.



L'athéisme dans le monde

Colloque organisé par l'Association belge des athées - ABA

Samedi 18 octobre

Avec la participation de :

Johannes Robyn, Patrice Darteville, Jan Rubes, Josef Laptos, Olivier Gillet, Babu Gogineni, Françoise Lauwaert, Jean-Michel Abrassart, Jean-Pierre Bacot

Maison des Anciens Étudiants de ULB

Adresse :

Campus de la Plaine, accès 4, boulevard du Triomphe, 1050 Bruxelles

Modalités d'inscription :

Par mail à atheesdebelgique@gmail.com ou en complétant le formulaire disponible sur www.athee.info

Infos :

patrice.darteville@gmail.com

Association belge des athées asbl, c/o Maison de la Laïcité Lucia De Brouckère 60-62, 1000 Bruxelles

Cent mille migrants : l'impuissance européenne à son maximum

La hauteur des chiffres a parfois pour conséquence de banaliser les drames humains. Mais il peut suffire d'un témoignage pour raviver la douleur que taisent les statistiques.

Par Pascal Martin
Journaliste

En août dernier, un capitaine de navire détaillait ainsi sur les ondes d'Europe 1 le week-end qu'il venait de passer au large de la Libye. En deux jours, son équipage avait recueilli plus d'un millier de migrants alors que ceux-ci tentaient de traverser la Méditerranée. Il décrivait des êtres épouvantés, déjà à court d'eau potable, dérivant sur des coquilles de noix vermoulues, à la merci de chaque vague. Un calvaire d'eau et de sel.

Oceano nox

Combien sont-ils à tenter ainsi le grand voyage vers l'Europe ? Le cent millième migrant ayant accosté sur les côtes italiennes en 2014 a été rapporté à la fin août par *La Stampa*. Ce clandestin est entré sur le territoire de l'Union européenne via la petite île italienne de Lampedusa, située à quelque 130 kilomètres de la Tunisie. Un caillou d'apparence tranquille, qui vit en réalité au rythme des arrivées dantesques de barques où s'agglutinent parfois des centaines de personnes. L'endroit est à ce point riche en drames que la RAI y maintient un correspondant somnambule, en relation jour et nuit avec les garde-côtes.

Cent mille. Le nombre donne le tournis. Il y a une dizaine d'années, lorsque la traversée de Gibraltar restait possible pour l'essentiel des irréguliers cherchant à gagner les côtes espagnoles, leur nombre oscillait entre 20 et 30 000 par an. Puis les mesures de dissuasion déclenchées en mer et sur le rivage marocain ont orienté les flux migratoires vers les îles Canaries, européennes elles aussi. Les statistiques faisaient alors état d'environ 40 000 migrants par an. Le nombre de cent mille désormais atteint ne traduit pas simplement une augmentation de ces flux, mais une véritable explosion. Et combien de morts en mer jamais recensées... ?

Pourquoi ? Plusieurs canaux peuvent être assurément identifiés. La guerre civile qui met la Syrie à feu et à sang

16 000 réfugiés syriens, dont plus d'un tiers d'enfants, sont arrivés à Milan depuis octobre 2013.

et l'insécurité qui règne en Afghanistan ou en Irak ont considérablement gonflé ces dernières années les rangs des clandestins. À titre d'exemple, quelque 16 000 réfugiés syriens, dont plus d'un tiers d'enfants, sont arrivés à Milan depuis octobre 2013.

La longue marche

Au préalable, beaucoup d'entre eux ont retrouvé sur les côtes de Libye tous ceux qui ont décidé de laisser l'Afrique à sa peine. Venus de la région sahélienne, ils ont transité par le Niger avant de remonter vers le nord, où ils ont croisé ceux du Congo, de Centrafrique, du Soudan et de Somalie. Longtemps, la dictature de Kadhafi leur a interdit de prendre leur battue pour l'Europe. Ils étaient ainsi des centaines de milliers à vivre dans des conditions d'esclavage sur le sol libyen, devenu pour eux synonyme de terminus. Un accord secret, souvent dénoncé par les ONG de droits de l'homme, existait alors entre Rome et Tripoli afin d'empêcher les migrants de prendre la mer. En 2011, la chute du colonel et de son régime a eu pour conséquence d'ouvrir les portes de cette prison à ciel ouvert. Que les candidats à la traversée se sont hâts de fuir. A fortiori aujourd'hui, alors que les combats entre factions rivales menacent leur sécurité.

Il y a la guerre et son flux de réfugiés. Mais il y a aussi des destins autrement personnels. Ainsi une Rwandaise prénommée Élisabeth (nom d'emprunt) a cherché à acheter pendant plusieurs mois à Bruxelles une authentique carte d'identité belge qui lui permettrait de gagner la Grande-Bretagne, pays perçu comme l'Eldorado par les migrants. La photo de la titulaire devait lui ressembler autant que possible. D'où une quête longue et onéreuse. Mais une opération réussie au bout du compte. Une fois les services de l'immigration britannique franchis, Élisabeth a jeté ses papiers belges et demandé l'asile, affirmant être issue d'une minorité persécutée du Nord-Kivu. Ses proches, aujourd'hui rassurés, racontent que sa motivation n'a rien de politique, mais qu'Élisabeth ne veut pas mourir comme sa sœur, décédée d'une maladie a priori bénigne parce que l'hôpital qui la soignait n'avait pas les moyens de réparer le scanner offert autrefois par une ONG occidentale. Élisabeth veut un avenir, comme tant d'autres migrants qualifiés d'«économiques».

Solidarité en panne

Quelle que soit l'origine de l'immigration, l'Europe semble tout aussi désarmée aujourd'hui qu'il y a dix ans, lorsque les naufrages de *pateras* n'étaient pas encore affaire de routine. L'Italie qui possède quelque 7 600 km de côtes maritimes et demande sans cesse que la «charge» soit partagée par ses partenaires européens, ne fût-ce que financière-

ment, hurle dans le vide. «*Ce sont des aveugles, ceux qui ne voient pas ce qui se passe*», déclarait en août dernier le ministre italien de l'Intérieur, Angelino Alfano. «*Plus le problème de la Méditerranée s'aggrave, plus on réalise que Mare Nostrum doit être remplacée par une action européenne.*» La mise sur pied en octobre 2013 de cette opération militaire et humanitaire chargée de surveiller vingt-quatre heures sur vingt-quatre la Méditerranée, en particulier le canal de Sicile, n'a en effet pas empêché le cent millième clandestin d'accoster à Lampedusa. Pas davantage que les moyens toujours plus importants mis à la disposition de Frontex, l'agence européenne de surveillance des frontières extérieures.

La plupart des pays de l'UE font cependant la sourde oreille. Alors

l'Italie leur renvoie l'ascenseur en laissant aux migrants recueillis le soin de s'évanouir dans la nature et de remonter vers le nord. C'est le prix à payer pour un manque de solidarité intra-européenne, mais aussi pour ne pas avoir mis en œuvre de politique de développement et de sécurité digne de ce nom dans les pays d'origine de l'immigration.

Il est donc logique que le nombre de demandes d'asile dans les pays industrialisés ait augmenté de 28% en 2013, selon le Haut-Commissariat aux réfugiés (HCR). La Belgique qui faisait un temps exception à la règle a rapidement déchanté: 2014 y résonne déjà comme un appel au secours venu de la Méditerranée. 



« Vous ne pouvez pas tromper tout le monde tout le temps », clament ces réfugiés de Lampedusa à Berlin (5 juin 2014). © Bodo Marks/AFP



Séparation Églises-État : l'indispensable rempart

Séparation des Églises et de l'État: l'indispensable rempart

Officialiser la séparation des Églises et de l'État en Belgique semble une mission impossible. Les projets de loi et de révision de la Constitution s'empilent dans les tiroirs poussiéreux du Sénat sans espoir de retour.

Pour certains exégètes, la Constitution est laïque, implicitement. Cela suffit-il ? Cette «neutralité» qui caractérise si bien notre pays consensuel garantit-elle la liberté de chacun d'adhérer ou pas à une conviction de son choix ?

Ce dossier aborde quelques-uns des aspects de ce débat séculaire et séculier. Histoire de garder à l'esprit que rien n'est jamais acquis.

Yves Kengen
Rédacteur en chef

La séparation, au cœur du système belge

Il faut bien le reconnaître, le système belge de régulation des convictions est paradoxal à plus d'un égard. En effet, il est juridiquement séparateur, profondément et intrinsèquement séparateur même. Et dans le même temps, pour des motifs historiques complexes, cette séparation n'a pas réellement été pleinement mise en œuvre en Belgique –c'est le moins que l'on puisse dire. Motif pour lequel d'aucuns plaident aujourd'hui, jusque dans l'enceinte du Parlement, en faveur de son plein et entier accomplissement.

Par Jean-Philippe Schreiber
Historien des Religions, professeur à l'ULB, directeur de recherches au FNRS

Expliquons-nous. La Constitution belge, à y regarder de près, est révolutionnaire pour l'époque quand elle est adoptée, et instaure en 1831 une vraie et profonde séparation de l'Église (ou des Églises) et de l'État. Nulle part ailleurs au monde, hormis aux États-Unis, ce n'est alors encore le cas. Certes, les catholiques sont majoritaires au temps de la Révolution, et les libéraux pas encore anticlériaux. Mais les uns comme les autres, pour des motifs discordants, plaident en faveur de la séparation. Pour les libéraux, elle assurera l'assomption de la loi et la pleine et entière liberté de conscience du citoyen, entérinera la primauté du pouvoir civil et préviendra toute ingérence du religieux. Pour les catholiques, elle libérera l'Église de toute tutelle politique, lui permettra de mettre à profit les libertés conquises par elle, notamment en matière d'enseignement, et ôtera à l'État toute

tentation gallicane. Comme le dira l'avocat le plus marquant du principe de séparation au Congrès national (la Constituante), le libéral unioniste Jean-Baptiste Nothomb, la séparation entraîne qu'il n'y a pas plus de rapport désormais entre l'État et la religion qu'entre l'État et la géométrie.

Le manteau de la religion

Entendons-nous, il ne s'agit pas de neutralité. Comme l'explique bien la sociologue québécoise Micheline Milot, comparant la laïcité en Europe et en Amérique du Nord, la neutralité ne concerne que l'État, alors que la séparation concerne deux acteurs. La séparation, c'est en quelque sorte la double neutralité: d'une part, l'État traite également toutes les religions –et les convictions–, sans en favoriser aucune, et s'assure de son indépendance à leur égard; d'autre part, les religions sont

libres à l'égard de l'État. C'est ce que le Constituant belge inscrit dans la Loi fondamentale il y a plus de 180 ans déjà, et qui a peu varié depuis.

Certes, il est vrai que la Constitution belge est très laïque¹ –même si le mot n'existe pas encore comme substantif en 1831– et dans le même temps, elle prévoit le financement des ministres du culte. Mais nombre de jurisconsultes ont considéré, dès le XIX^e siècle, que ce financement ne mettait pas en cause le principe de séparation et n'en constituait qu'une exception. L'Église a tout ou presque abandonné au bénéfice de sa liberté constitutionnelle –son

indépendance nouvellement acquise est un trait marquant de la séparation–, et le financement public qu'elle obtient du Congrès national ne sera qu'une maigre compensation de ce point de vue. En revanche, l'article de la Constitution qui stipule –de manière toute symbolique, et donc d'autant plus forte, cette disposition figurant déjà dans le code pénal– que le mariage civil précédent toujours le mariage religieux marque clairement la prépondérance absolue de la loi civile dans le texte de la Loi fondamentale.

Toute prescription religieuse devient dès lors, en principe, non avenue au

regard du droit public, et nul ne peut exciper de ses obligations religieuses pour justifier une dérogation à la loi civile ou pénale. Le droit public de la Belgique intégrera ce principe, qui s'énonce dans cette simple et limpide formule: «*L'acte délictueux ne peut être couvert du manteau de la religion. En revanche, l'acte permis par la loi civile ne devient pas délictueux parce qu'il est contraire à la loi religieuse.*» Ce qui résulte d'un acte unilatéral d'un État souverain: le concordat est de facto abrogé, pas plus qu'il n'y a en Belgique de régime conventionnel, qui s'incarnerait dans un accord avec les communautés convictionnelles. La séparation demeure une solution choisie par l'État, et seul l'État peut lui donner les formes qu'il entend lui donner.

Pourtant, la séparation constitutionnelle n'a jamais vraiment été accomplie pleinement. Les motifs sont nombreux, et on n'en fera pas l'inventaire ici. Ils sont pour l'essentiel dus à ce que Philippe Grollet avait en son temps appelé la «*colonisation intérieure*» opérée en Belgique par l'Église, et qui a vu celle-ci dévoyer l'esprit de la Constitution pour imposer son autorité morale, le poids de ses structures et quelquefois sa morgue. Et c'est bien entendu dans le domaine scolaire que sa politique s'est le plus pleinement accomplie. De sorte que le pacte qui a mis fin à plus d'un siècle de querelle politico-religieuse et de dévoiements tant de l'esprit que de la lettre de la Constitution, en 1958, n'a été qu'un compromis de dupes,

Nombre de jurisconsultes ont considéré, dès le XIX^e siècle, que ce financement ne mettait pas en cause le principe de séparation et n'en constituait qu'une exception.

tout profit pour le pilier catholique: ledit pacte scolaire fut une lourde défaite pour le monde laïque, et une défaite aussi pour le principe de séparation, déjà bien mis à mal depuis l'origine ou presque. Résultat: l'école publique est aujourd'hui minoritaire en Belgique, au bénéfice de l'école catholique –bien que la pratique catholique soit, en Belgique, l'une des plus faibles d'Europe–, alors qu'elle eût dû devenir le vecteur de la laïcisation des institutions et le symbole par excellence de la séparation. De son côté, non contente d'avoir obtenu pour son réseau privé d'enseignement qu'il fut considéré comme un «service public fonctionnel», financé de manière presque équivalente aux réseaux publics, l'Église est parvenue jusqu'à imposer des cours de religion à l'école officielle!

Priviléges catholiques

Dans le même temps, la situation est plus complexe qu'il n'y paraît, et même paradoxale: d'abord parce

¹ Jean-Philippe Schreiber vient de publier à ce sujet *La Belgique, État laïque... ou presque*. Voir notre quatrième de couverture.



que le texte constitutionnel, en matière convictionnelle, est pratiquement inchangé depuis 1831, et donc toujours séparateur. Ensuite parce que, situation pratiquement unique au monde, la communauté philosophique non confessionnelle a été reconnue dans ce même texte constitutionnel au même titre que les autres convictions, en 1993. Enfin parce que depuis que la Belgique a, tardivement, dépénalisé partiellement l'interruption volontaire de grossesse, en 1990, elle a adopté – à la faveur, il est vrai, d'un gouvernement dit «arc-en-ciel» excluant les démocrates chrétiens – une série de lois très progressistes (sur le mariage pour tous, l'euthanasie, la bioéthique...) qui ont en moins dix ans accéléré de manière saisissante la laïcisation des institutions symboliques de ce pays.

Le débat de ces dernières années autour de la gestion de la diversité culturelle a peut-être rendu les choses plus complexes encore qu'elles ne l'étaient. Mais sans doute permet-il de les clarifier aussi. D'abord parce que la pluralisation du paysage convictionnel suppose d'équilibrer le régime, afin qu'aucune communauté philosophique ne se sente lésée ou discriminée. Ensuite parce qu'il a fait apparaître plus crûment que jamais les priviléges matériels et symboliques dont continue de bénéficier le culte catholique en Belgique, dans un climat où la transparence n'est pas la règle la mieux établie. Enfin parce qu'il constraint de se déterminer quant à ce que doit être la neutralité des agents du service public et

l'impartialité du pouvoir civil face à l'expression des convictions, comme des limites que le législateur ou le juge peuvent mettre à l'exercice de la liberté religieuse.

D'aucuns considèrent que le paradoxe est la clé de voûte du système sociopolitique belge, la condition de son équilibre et de sa survie. Pas question donc pour eux de mettre en cause la régulation chaotique et ô combien coûteuse des religions et convictions par les pouvoirs publics. D'autres jugent en revanche qu'à une époque, la nôtre, où l'Église a largement perdu de sa superbe, où l'incroyance et la sécularisation, comme la pluralisation des convictions, dominent le paysage, où le citoyen ne se soumet pour l'essentiel plus aux dogmes prescrits par la religion, il est temps de changer de cap. Ce qui signifierait, de manière brutale ou progressive, renoncer au financement des cultes et de la laïcité organisée, supprimer les cours de religion et de morale à l'école officielle et favoriser l'émergence d'un réseau unique d'enseignement, sous l'autorité des pouvoirs publics. Manière de considérer que la laïcité n'est pas l'apanage de la famille de pensée humaniste, mais plutôt le bien de tous. 

Quand l'Église s'éloigne de l'État...

L'Église de Belgique a apporté son soutien actif à la création de l'État belge en 1830 et dans les années qui ont suivi. Conçues dans cette logique de collaboration, les relations entre l'Église et l'État ont été codifiées à l'avantage de la première. Notre régime constitutionnel garantit en effet à l'Église toute indépendance dans la gestion de ses affaires propres, tout en lui conférant la plus grande liberté d'action, notamment en matière d'enseignement, et en lui offrant un soutien matériel important via le financement public des cultes¹.

Par Caroline Sägesser
Docteure en Histoire, spécialiste du financement des cultes

En contrepartie des avantages qui lui ont été réservés, l'Église belge a accepté les acquis de la Révolution française, dont la laïcisation de l'état civil, sans chercher à les remettre en cause; c'est ainsi que seul le mariage civil a valeur légale en Belgique, et le contracter est obligatoire avant toute cérémonie religieuse, selon la Constitution de 1831; une disposition affirmant la primauté de la loi civile, que l'Église ne cherchera pas à modifier.

Sonner les cloches

Les décennies qui suivent l'indépendance sont celles de la construction d'un État et de l'assise de sa légitimité internationale. L'Église belge est l'un des piliers du nouvel État et de sa dynastie, quand bien même celle-ci a pris souche dans un Roi protestant, qui résistera à

toutes les tentatives de conversion. Cette «union sacrée» réunit tous les catholiques, qu'ils soient ou non de fervents pratiquants; à cette époque, même au sein de l'opinion dite libérale, tous les Belges sont catholiques². L'Église développe un réseau d'enseignement avec l'aide de l'État et voit croître les avantages, notamment financiers, dont elle jouit. Dans ce contexte, la séparation de l'Église et de l'État, dont le principe est cependant affirmé, n'empêche pas les autorités ecclésiastiques de recevoir une place de choix lors des cérémonies officielles; lors de celles-ci, les églises sont sollicitées par les autorités pour accueillir des *Te Deum*, et pour sonner les cloches en l'honneur de la patrie ou de la dynastie, selon les ordres directement donnés par les autorités communales. Ces autorités apportent volontiers leurs concours

¹ Ces dispositions sont explicitées aux articles 16, 17 et 117 de la Constitution du 7 février 1831. Aujourd'hui renumérotés 21, 24 et 181, et bien que modifiés, ils sont inchangés dans leurs principes.

² Au recensement de 1846, 99,75% des Belges s'identifient comme catholiques.

à l'organisation des fréquentes processions, tandis que les militaires sont tenus de rendre les honneurs au passage du Saint-Sacrement. Des crucifix ornent les murs de la plupart des bâtiments officiels.

Mourir libre

À partir de la seconde moitié du XIX^e siècle, la situation va évoluer. Les avantages dont jouit l'Église, la mainmise qu'elle exerce sur l'enseignement, la radicalisation des positions de l'Église romaine gagnée par l'ultramontanisme vont diminuer le crédit dont dispose l'institution en Belgique, particulièrement auprès de la bourgeoisie urbaine et instruite, gagnée aux idées modernes, et dont les rejetons vont fréquenter l'Université libre de Bruxelles. Ses intérêts seront défendus par le Parti libéral créé en 1846, tandis que «conservateur» et «catholique» deviendront pour longtemps synonymes au sein du parti catholique formellement constitué en 1863. Dès lors, l'Église n'est plus aussi proche du pouvoir, elle ne l'est plus que d'un parti, qui défend ses intérêts. Si le Parti libéral, en dépit de l'exercice du pouvoir entre 1857 et 1870 et de 1878 à 1884, échoue dans sa tentative de laïcisation de l'enseignement et de réforme du financement des cultes – la Belgique ne connaissant jamais de loi de Séparation semblable à la loi française de 1905 – il réussit à limiter la mainmise de l'Église dans des domaines importants, et à obtenir par exemple la sécularisation des cimetières ou des bourses d'études. Par ailleurs, le

développement de la libre pensée et de l'athéisme prive désormais l'Église de certaines de ses ouailles : dès la fin du XIX^e siècle, on ne naît, on ne se marie et on ne meurt plus forcément en son sein.

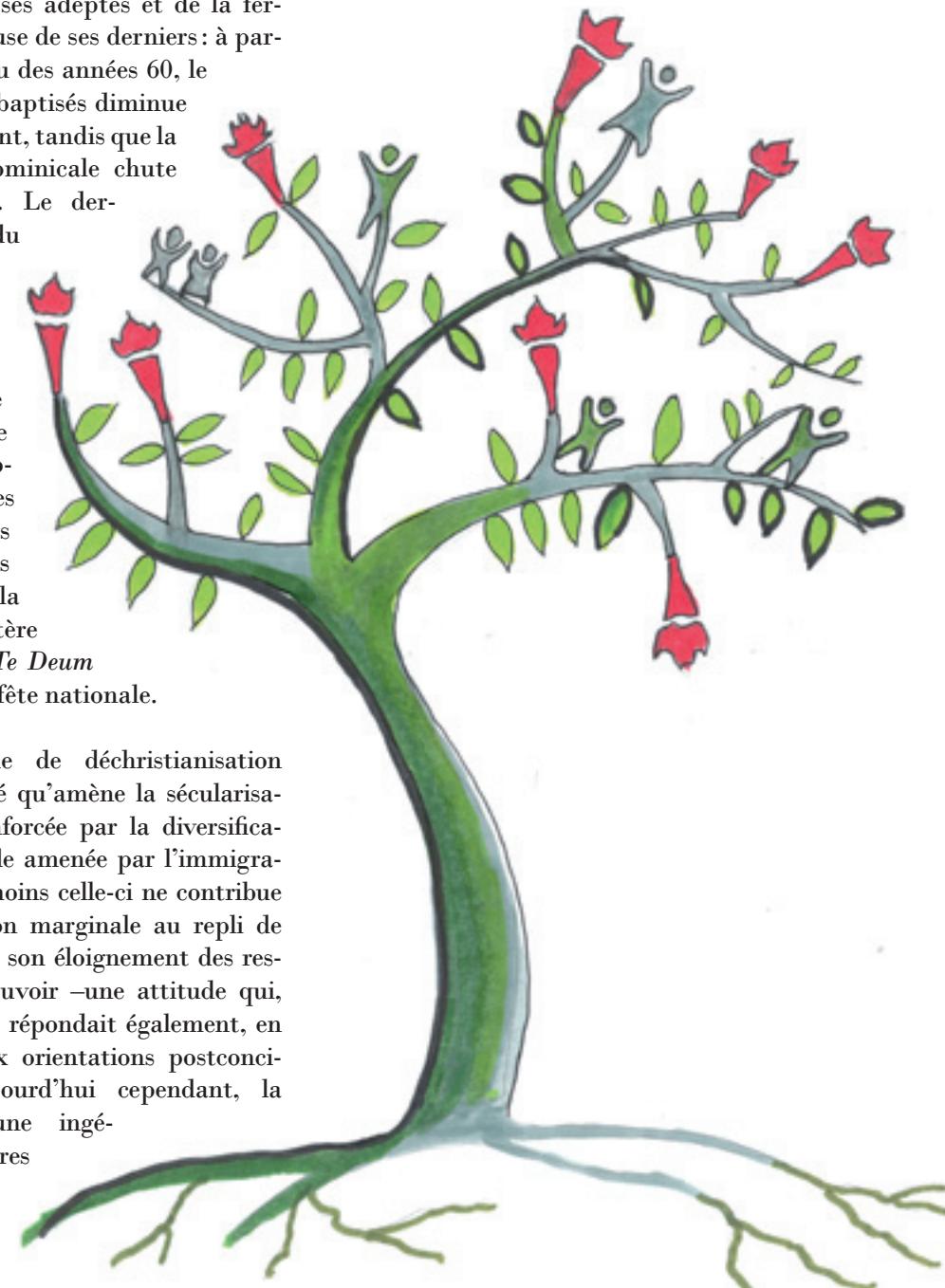
La diversification du paysage politique consécutive à la création du POB en 1886 et à l'adoption progressive du suffrage universel va également contribuer à faire reculer l'influence de l'Église : après 1914, le Parti catholique, dont les candidats bénéficient de son soutien actif, notamment par les directives électorales explicites des ministres des cultes³, ne va plus gouverner seul que très exceptionnellement. La recherche de compromis entre cathos et laïques, que ces derniers soient libéraux ou socialistes, au sein de gouvernements de coalition, restreindra les avantages dont jouit l'Église sans en permettre jamais l'abandon.

Déchristianisation

Si le développement de l'anticléricalisme donne naissance à une abondante littérature et à une presse de combat en faveur de l'émancipation de la société du contrôle de l'Église et de l'application stricte de la séparation de l'Église et de l'État, il ne parviendra pas à faire table rase des fruits de la collaboration née en 1831, au premier rang desquels le réseau catholique d'enseignement et le financement public des cultes, ni à faire disparaître la magistrature d'influence de l'Église, qui demeure très importante jusqu'après

la Seconde Guerre mondiale. L'élément véritablement déterminant dans la perte d'influence de l'Église, qui fera reculer son emprise sur les hommes comme sur l'espace public, sera bien entendu la décroissance du nombre de ses adeptes et de la ferveur religieuse de ses derniers : à partir du milieu des années 60, le nombre de baptisés diminue régulièrement, tandis que la pratique dominicale chute rapidement. Le dernier quart du XX^e siècle voit la laïcisation du serment en justice (en 1974), le retrait progressif des crucifix des bâtiments publics et la fin du caractère officiel du *Te Deum* chanté à la fête nationale.

de la chose publique nourrit un nouveau militantisme en faveur de l'approfondissement de la séparation de l'Église et de l'État. 



Cette forme de déchristianisation de la société qu'amène la sécularisation est renforcée par la diversification cultuelle amenée par l'immigration ; néanmoins celle-ci ne contribue que de façon marginale au repli de l'Église et à son éloignement des ressorts du pouvoir – une attitude qui, par ailleurs, répondait également, en interne, aux orientations postconciliaires. Aujourd'hui cependant, la crainte d'une ingérence d'autres cultes sur la gestion

³ Les instructions de vote seront délivrées aux fidèles jusque dans les années 50.

La fonction publique et les signes convictionnels

Cela fait tout juste cinq ans que le Centre d’Action Laïque a pris une position publique appelant à une impartialité complète dans la fonction publique organique et dans l’enseignement obligatoire¹.

Par Anne Fivé
Centre d’Action Laïque

Dans un contexte politique et judiciaire chahuté et de gestion «au coup par coup» de la problématique du port de signes convictionnels par les fonctionnaires, les enseignants et les élèves, on se souvient de la sortie salutaire du CAL dans la presse, en juin 2009, à propos de l’avis élaboré par la cellule «Diversité» du SPF Justice allant dans le sens d’une acceptation totale ou en tout cas la plus large des signes religieux². Cet avis devait être adressé au ministre de la Justice de l’époque pour qu’il adopte une réglementation interne spécifique, ce qui aurait constitué un dangereux précédent. À cette époque, le CAL a appelé le monde politique à prendre ses responsabilités et à légiférer pour sortir de l’insécurité juridique et l’inégalité de traitement suscitées par l’absence de clarification et de cohérence quant à l’interprétation à donner à la notion de neutralité des pouvoirs publics à laquelle nous préférions la notion d’impartialité. Depuis sa création, l’État belge entretient en effet un flou artistique autour du concept de «neutralité». Les liens privilégiés que l’Église catholique a avec les autorités publiques n’y sont pas étrangers. L’impartialité du service public doit-elle se limiter aux bâtiments et aux actes posés

par ses agents tout en leur permettant d’afficher leur appartenance à un parti politique, à une religion spécifique ou encore leur athéisme? Ou au contraire, faut-il aussi exiger une impartialité de leur apparence vestimentaire ou autre? Nous sommes en 2014 et la question n’est toujours pas tranchée.

Apprendre, dans certaines circonstances, à marquer une distance par rapport à son appartenance religieuse ou identitaire, apprendre à débattre au sein de l’école, sans tabou ni préjugé, sur tout sujet de société, y compris le fait religieux, voilà un enjeu démocratique fondamental si l’on veut réussir à promouvoir une cohabitation sereine entre des personnes de conviction différente.

La chercheuse Magali Clobert constate, dans le cadre de la thèse de doctorat qu’elle vient de rédiger sur le bouddhisme, que «*le fait d’être monothéiste mène à une certaine exclusivité, à davantage de dogmatisme, étant donné qu’on estime qu’un seul dieu existe et qu’on ne peut pas concevoir qu’il en existe d’autres*»³.

L’exigence d’impartialité totale de la fonction publique et de l’école qui a

essentiellement une portée symbolique est aujourd’hui encore qualifiée, par certains observateurs, d’«*extrême et disproportionnée*». Elle conduirait, selon eux, à exclure de l’emploi un nombre important de femmes qui portent le voile et constituerait de ce fait une discrimination voire l’expression d’un comportement raciste à leur encontre. On ne peut évidemment pas rester sourd à cette argumentation.

Il est objectivement démontré que les personnes d’origine maghrébine subissent des discriminations notamment en matière d’emploi. La prise en compte de ces inégalités sociales et économiques bien réelles ne passe cependant pas nécessairement pas l’acceptation automatique et systématique de toutes les demandes d’extériorisation d’une appartenance religieuse. Celles-ci peuvent être en réalité un vecteur pour dénoncer ces inégalités.

Par ailleurs, les limitations possibles à l’extériorisation de certaines pratiques religieuses comme le port du voile ne peuvent, à notre avis, être assimilées à des comportements racistes. D’une part, le racisme vise des personnes en raison de leur origine ethnique. De ce fait, le raciste fait voler en éclat une norme démocratique fondamentale qu’est l’égalité en droits des individus. D’autre part, l’extériorisation d’une appartenance religieuse ne peut être liée systématiquement à l’origine ethnique d’une personne.

La critique à l’égard de l’extériorisation de certaines pratiques religieuses relève, pour sa part, non pas du racisme mais d’un choix d’idées qui doivent pouvoir, dans une démocratie, être débattues.

Et on ne cessera de le répéter, la limitation dans l’exercice de la liberté de conviction, demandée par le mouvement laïque, ne vise bien entendu aucunement les citoyens⁴, usagers du service public, pour qui la liberté doit prévaloir dans le respect des lois existantes⁵.

La prise de position du CAL est raisonnable et limitée dans le sens qu’elle ne vise que la fonction publique au sens organique du terme c’est-à-dire l’autorité dotée des prérogatives de la puissance publique et non la totalité des services publics collectifs. À l’heure où la frontière entre le secteur public et le secteur privé se brouille, s’estompe de plus en plus, il est essentiel de réaffirmer la spécificité du service public qui se doit d’être géré selon des critères spécifiques échappant à la logique de marché –on ne choisit pas son service public– pour maintenir cet accès égalitaire à tous les citoyens sans distinction.

Ce principe d’impartialité des services publics est aujourd’hui incontesté et reconnu comme «*valeur fondatrice d’un État démocratique*»⁶.

Mais où en sommes-nous aujourd’hui?

Au plan judiciaire, il est intéressant de relever l’arrêt rendu par l’assemblée générale du Conseil d’État, le 27 mars 2013, dans le cadre d’un recours introduit par une enseignante de mathématiques de confession musulmane du réseau de la Ville de Charleroi contre le règlement d’ordre intérieur de la Ville qui interdit le port de tout signe ostensible et qui souhaitait pouvoir porter le voile à l’école.

⁴ À l’exception des élèves de l’enseignement obligatoire.

⁵ Voir notamment la loi antiburqa du 1^{er} juin 2011.

⁶ Rapport final de la Commission du dialogue interculturel, mai 2005, p. 54.

¹ Voir la position *Extériorisation des signes d’appartenance* prise par le conseil d’administration du CAL en date du 16 septembre 2009.

² Les autres signes convictionnels politiques ou philosophiques n’étaient même pas évoqués!

³ Voir article «Oui, le bouddhisme est plus tolérant», dans *Le Soir*, 22 août 2014.



Après avoir réaffirmé que la neutralité de l'autorité publique est un principe fondamental, qui transcende et garantit notamment les convictions de chacun, le Conseil d'État observe que «*le port de signes convictionnels par une personne peut avoir un impact sur les droits et libertés d'autrui, droits protégés par l'article 9, §2, de la CEDH et l'article 19 de la Constitution. Ainsi, le fait de porter un de ces signes en permanence constitue une manifestation ostensible d'une appartenance religieuse. [...]»*⁷.

Et enfin il précise que «*les droits fondamentaux ayant pour but primordial de protéger les droits de la personne humaine contre les abus de pouvoir des organes de*

*l'autorité, un agent des services publics, comme un enseignant dans l'enseignement officiel, ne peut invoquer un droit fondamental pour justifier la méconnaissance des droits et libertés fondamentaux des citoyens, en l'espèce, des élèves et de leurs parents»*⁸.

*l'autorité, un agent des services publics, comme un enseignant dans l'enseignement officiel, ne peut invoquer un droit fondamental pour justifier la méconnaissance des droits et libertés fondamentaux des citoyens, en l'espèce, des élèves et de leurs parents»*⁸.

Le Conseil d'État ne s'est toutefois toujours pas prononcé sur l'étendue de la notion de neutralité pour les agents publics en ce qui concerne le port de signes convictionnels.

Au plan politique, seul le MR semble, jusqu'à présent, avoir pris la question au sérieux en prenant des initiatives parlementaires très diverses pour asseoir une impartialité générale des pouvoirs publics et de leurs agents mais sans résultats probants. On épingle toutefois la résolution adoptée par le Parlement wallon le 11 avril dernier à l'issue d'un débat ouvert, mené sereinement par les partis MR, CDH, PS et Écolo au sein de la Commission des affaires générales et de la Commission des pouvoirs locaux du Parlement wallon.

Cette résolution, votée par le MR, CDH et le PS (le parti Écolo s'étant in fine abstenu), demande au gouvernement wallon de modifier sa législation pour interdire aux agents de la fonction publique régionale⁹ «*d'afficher des signes convictionnels ostentatoires et des comportements ostentatoires qui expriment leurs convictions politiques, philosophiques ou religieuses dans l'exercice de leur fonction sauf si leurs prestations ne nécessitent pas de contact fonctionnel avec le public»*.

Cette résolution qui constitue indéniablement une avancée ne résout toutefois

pas la problématique des signes convictionnels pour la Wallonie. Il faudrait tout d'abord que le prochain gouvernement wallon se saisisse du dossier. Or à la lecture des récents accords de gouvernement, on peut constater que les termes comme «neutralité» (mis à part la sacro-sainte notion de «neutralité budgétaire»!), «impartialité» ou encore «port de signes convictionnels» ont été rayés du langage politique... Il faudrait également que les députés wallons s'entendent sur la notion d'«ostentatoire» ou encore celle de «contact fonctionnel avec le public».

Peut-on, dans ce contexte, espérer prochainement un positionnement politique sur ces questions ? L'avenir nous le dira.

Rappelons enfin que le fonctionnement actuel de l'administration est axé sur les principes de transparence et de dialogue entre l'administration et les administrés. Selon les normes de bonne conduite administrative, «*toute personne a le droit de faire valoir ses observations oralement ou par écrit¹⁰ lorsque ses affaires sont en cause, même quand ce droit n'a pas expressément été prévu par la loi ou lorsque la loi n'impose pas à l'administration d'entendre l'administré préalablement à la décision qu'elle compte prendre. Ce droit doit pouvoir s'exercer à chaque étape de la procédure de prise de décision ainsi qu'après celle-ci, dans la limite du raisonnable»*¹¹.

⁷ C.E. arrêt n° 223.042 du 27 mars 2013 G./A.196.031/g-117, p. 17.

⁹ Les agents des pouvoirs locaux wallons ne sont pas concernés.

¹⁰ Souligné par nous.

¹¹ Extrait des «Normes de bonne conduite administrative», sur www.mediafederal.be.

La préséance, ce désuet rituel de l'État

Les polémiques sont récurrentes, en Belgique, sur la persistance de plusieurs occurrences symboliques de nature religieuse dans les institutions, par lesquelles l'État semble encore devoir témoigner à d'anciennes servitudes quelques répétés hommages.

Par François De Smet
Philosophe

Il y a le *Te Deum* auquel assiste la famille royale; mais il y aussi et surtout l'ordre protocolaire privilégiant les autorités ecclésiastiques. Cet ordre de préséance privilégie toujours le cardinal (quand il y en a un) et le nonce apostolique –la faute, semble-t-il, à Napoléon pour le premier et au Congrès de Vienne pour le second. Cette préséance tirait jadis sa légitimité par le fait que les autorités religieuses sont les représentants de Dieu sur terre. C'est un fossile de l'ambivalence dans laquelle s'est construit lentement l'État, depuis les «deux glaives» jusqu'à l'émancipation moderne, par les souverains, de toute tutelle ecclésiastique gagnée au fil des siècles.

Tradition vs modernité

Certes, aujourd'hui tout ceci n'est plus «que» du symbole: dans les faits, la Belgique est un État largement laïcisé, qui a séparé structurellement les rôles de l'Église et de l'État. Les évolutions éthiques récentes ont montré

qu'il n'existe plus de lobby institutionnel de blocage sur les questions de société. À l'exception notable de l'enseignement (réseaux et cours dits philosophiques), on ne voit guère plus de terrain d'opposition frontale entre laïques et religieux. Si on les compare à d'autres tensions passées entre Église et État, il apparaît évident que ces symboles n'empêchent personne de dormir. Pourtant, les différentes tentatives de réformer cet ordre n'ont pas abouti, malgré un relatif consensus apparent. Peut-être parce qu'il ne s'agit que de détails ne prenant jamais le goût de l'urgence? Car si cela n'est que du symbole, justement, cela a-t-il vraiment de l'importance? Ne se fera-t-on pas asséner la suspicion de vouloir faire table rase, à terme, de toute tradition inspirée, même de loin, par une religion?

Ce qui se joue en réalité dans ce genre de débat n'est que l'habituel face-à-face entre tradition et modernité. Nous évoluons avec nombre de tra-

ditions qui, littéralement, n'ont pour la plupart plus guère de correspondance stricte avec le monde actuel. Néanmoins, ces traditions concourent à notre histoire, à nos mémoires, ce qui rend proprement absurde le projet d'en faire complètement table rase, sous peine de devenir un monde d'Alzheimer se réinventant en permanence dans le présent, gommant au fur et à mesure de son trajet toute référence au passé. Ainsi, nombre d'athées et d'agnostiques fêtent Noël sans problème ni polémique, parce qu'il y a belle lurette que cette fête est devenue un événement familial de partage, avec ou sans crèche et messe de minuit –alors qu'une attitude absolument intègre, pour un athée résolu à faire de sa vie le reflet absolu de ses convictions, pourrait consister en un refus de ce succédané reli-

gieux. Quelles que puissent être leurs croyances ou leurs convictions, la plupart des êtres humains ont besoin de rituels par lesquels, en répétant une action, des gestes, des paroles, ils créent un lien avec le passé et l'avenir, et forgent un sentiment de communauté. Un rassemblement syndical du 1^{er} mai, une ducasse d'Ath, un match de football ou une procession religieuse répondent en partie au même besoin humain: manifester une appartenance entre individus souhaitant ressentir qu'ils partagent quelque chose, et incarner un défi lancé face au temps.

Rapport au temps

En matière de rituels, nous nouons en permanence des compromis qui permettent de lutter contre la soli-



Quelles que puissent être leurs croyances ou leurs convictions, la plupart des êtres humains ont besoin de rituels par lesquels ils forgent un sentiment de communauté.

tude et la finitude par la répétition de gestes et de paroles reliant, pendant un temps, à d'autres humains les ayant accomplis par le passé ou qui les accompliront à l'avenir. Les rituels sont importants pour toute vie spirituelle – et la vie spirituelle ne se résume pas, tant s'en faut, à la vie religieuse. Puisque, par la grâce de la liberté de religion et de conviction, chacun a le droit d'évoluer sur le terrain de ses croyances, puisqu'il est de la nature même de la pensée d'évoluer et des sociétés de se transformer, il est évident qu'aucun ordre protocolaire, tout comme aucune autre réglementation, ne peut rester figé pour l'éternité. Les rituels servent à ancrer notre rapport au temps; ils tombent dès lors en désuétude lorsqu'ils ne parviennent plus à remplir cette mission et perdent leur fonction de rassemblement et d'égrégore pour devenir de simples miroirs fossiles de sociétés n'existant plus. Or l'État, lui, doit représenter ses citoyens. Le tango entre tradition et modernité a besoin qu'on lui laisse de l'espace, mais c'est l'évolution des mœurs qui

sert de curseur. Lorsqu'une tradition pose manifestement problème, lorsque le décalage apparaît trop important, c'est que la fonction de représentation propre aux rituels ne fonctionne plus.

Ainsi, la participation d'une famille royale à un *Te Deum* peut encore être considérée comme son problème privé (sauf, en toute hypothèse, s'agissant du roi, qui a justement et heureusement le bon goût de ne pas y assister); c'est aux médias rapportant scrupuleusement l'image de l'événement année après année qu'il convient de se poser la question de nécessité et d'utilité de l'ampleur offerte à l'événement. En revanche, lorsque l'ordre protocolaire d'une démocratie moderne du XXI^e siècle continue de privilégier ostensiblement une religion sur d'autres et à porter symboliquement le message qu'un pays continue à entretenir un rapport privilégié avec un seul culte, la question de la représentation doit se poser. La remise en cause qui s'ensuit ne consiste pas à faire table rase des traditions, mais à se poser une question toute simple: l'espace de négociation qui permet à chaque Belge de se reconnaître dans ses autorités est-il respecté? L'équilibre qui rendrait cet espace possible se devrait de représenter les citoyens non dans leurs convictions mais dans leur liberté d'en avoir ou d'en changer. En toute rigueur, un tel équilibre exigerait soit l'égale représentation de tous les cultes, soit, encore mieux et plus juste, l'abstention de toute présence cultuelle. 

Europe : Mythes et réalités d'un lobbying controversé

La présence de groupes d'intérêt religieux (ou lobbies, employés ici de manière non péjorative) dans les institutions de l'Union européenne suscite de nombreuses interrogations, craintes et fantasmes, dans des directions fréquemment opposées. Le Parlement européen, en tant qu'assemblée représentative de la diversité culturelle européenne et arène ouverte à tous les vents, cristallise l'attention.

Par François Foret
Professeur de science politique/Chaire Jean Monnet - ULB

Les partisans sourcilleux de la laïcité s'inquiètent de voir Bruxelles et Strasbourg comme une «citadelle assiégée» par des lobbies chrétiens qui utiliseraient le niveau supranational pour contourner la séparation des pouvoirs prévalant dans les États membres afin de promouvoir leurs visées conservatrices. Les activistes religieux dénoncent le caractère matérialiste, athée et occasionnellement «christianophobe» de décideurs européens sourds à tout discours sur les valeurs.

Le débat n'est pas aisément à trancher du fait de son caractère passionnel, mais aussi en raison du manque de données empiriques et de la difficulté à définir ce qu'est une participation légitime, et à mesurer concrètement ce qu'est un lobbying efficace. La prise de parole d'un acteur religieux peut relever de la délibération

démocratique. Même lorsqu'elle est plus que cela, elle peut aussi n'avoir aucun effet. La volonté d'influencer ne signifie pas qu'on obtient des résultats.

Pour tenter d'aller au-delà des idées reçues, une solution est de demander directement aux députés européens la manière dont ils perçoivent et gèrent la représentation d'intérêt religieux. C'est ce que permet de faire l'enquête «La religion au Parlement européen» (RelEP). Cent soixante-sept parlementaires ont été interrogés entre 2010 et 2013 sur la religion dans l'exercice de leur mandat, le lobbying étant l'une des dimensions¹. Le témoignage des députés européens fournit un éclairage précis sur la fréquence du lobbying religieux; la perception de sa légitimité; l'identité des forces en présence et les asymétries entre communautés con-

¹ François Foret, *Religion and politics in the European Union, The Secular Canopy*. Cambridge, Cambridge University Press, 2015.



fessionnelles et philosophiques; les secteurs d'action publique les plus sensibles.

Citadelle assiégée, vraiment?

La présence des intérêts religieux et philosophiques dans les travées du Parlement européen (PE) s'est très significativement accrue depuis le milieu des années 90. Pour autant, les interactions des députés européens avec ces lobbies ne se produisent que quelques fois par an (34,9%) ou par mandat (22,4%). Seule une minorité (21%) a davantage de contacts, une fois par mois ou plus. Une proportion non négligeable (15,8 %) n'a aucune relation avec les groupes religieux ou philosophiques. Cela peut être parce que

ces élus ne sont jamais présents à l'assemblée, parce que les lobbies les évitent en raison de leur réputation d'hostilité à la religion ou parce qu'ils viennent de petits pays et échappent aux grandes campagnes d'influence.

Un point intéressant est qu'il n'y a pas de corrélation stricte entre la fréquence des interactions avec les lobbies religieux et philosophiques et l'influence qui leur est prêtée. Naturellement, les députés les plus croyants sont les plus enclins à maintenir des liens étroits avec des organisations confessionnelles. Mais de nombreux élus non croyants travaillent très régulièrement avec des ONG religieuses simplement parce que ces dernières sont des acteurs majeurs

des enjeux sur lesquels ils sont spécialisés (par exemple le développement ou les droits fondamentaux).

Culture nationale et rôle politique des religions

Le lobbying religieux est un facteur de différenciation des niveaux national et européen, et des nationalités entre elles. En tant que démocratie participative, l'UE est très ouverte à la participation de la société civile, y compris confessionnelle. Pour certains élus venant de pays très sécularisés et séculiers (au sens d'une stricte séparation des pouvoirs), la présence de prêtres en soutane dans les couloirs de l'hémicycle constitue un véritable choc culturel. La pluralité culturelle de l'UE fait aussi que chaque député est mis en présence d'acteurs qu'il ne connaît pas dans son univers national. Tous ces éléments peuvent accentuer le ressenti d'une omniprésence du religieux au PE.

Les cultures politiques nationales sont déterminantes dans la manière dont un politicien va réagir. Ceux émanant de traditions pluralistes où l'expression libre des intérêts privés concourt à la formation de l'intérêt général considèrent les lobbies religieux comme des acteurs parmi d'autres. Les Britanniques, pourtant largement sécularisés et pour certains engagés avec les humanistes, n'y trouvent rien à redire. À l'opposé, des élus issus de cultures politiques bâties sur l'opposition Église-État et une stricte laïcité et où l'intérêt général est le monopole

de l'État peinent à accepter l'idée même de représentation d'intérêt religieux. Les députés français en sont des illustrations frappantes. D'autres responsables politiques contestent plutôt la représentativité des lobbies religieux qui tiennent le haut du pavé, ou regrettent que les plus entendus soient les plus extrêmes, ceux dénonçant par exemple l'action de l'UE sur l'avortement ou la sexualité alors qu'elle n'a pas de compétences en la matière.

Quels lobbies religieux, pour quels équilibres?

L'enquête RelEP a aussi demandé aux députés européens d'identifier les groupes religieux et philosophiques avec lesquels ils étaient en contact. L'image qui en résulte reflète la prédominance des lobbies catholiques, l'activisme de certaines confessions minoritaires, ainsi que l'importance d'ONG à dimension religieuse mais qui promeuvent avant tout leur objet d'action, le plus fréquemment dans le domaine social ou culturel.

La Comece (Commission des épiscopats de la Communauté européenne) est l'interlocutrice la plus citée par les députés européens (22,2%). Elle est accompagnée d'une flottille d'autres organisations catholiques (comme l'OCIPE, Office catholique d'information pour l'Europe ou Eurodiaconia), consacrant la puissance de la confession majoritaire en Europe dans une proportion qui dépasse les simples réalités démographiques. Loin derrière arrive la

CEC-KEK (Conférence des Églises européennes) associant Églises protestantes et orthodoxes (8,1%). Le nombre ne fait pas tout. Les organisations juives qui ne peuvent compter que sur une très faible base sociale apparaissent comme des intervenants très présents (Le Congrès juif européen est mentionné par 8,9% des députés, le Centre européen juif d'information par 5,2%). Les musulmans sont quasiment invisibles, soulignant que le lobbying religieux est loin d'être égalitaire et peut susciter de nombreuses questions en termes de discrimination.

Pour certains élus venant de pays très sécularisés et séculiers la présence de prêtres en soutane dans les couloirs de l'hémicycle constitue un véritable choc culturel.

Quand des organisations à dimension ou origine religieuse sont présentes dans la délibération européenne, leur propos est souvent non de délivrer un message explicitement religieux mais de promouvoir un agenda d'action publique qui reflète leurs valeurs. L'entité à laquelle les députés européens font le plus référence –toutes catégories confondues– est Caritas (35,6%), un réseau international catholique de

structures d'action sociale présent dans plus de deux cents pays dans le monde. D'autres ONG de ce type figurent aussi dans le classement comme ATD Quart Monde ou Islamic Relief. Dans le système politique européen extrêmement rationalisé et technocratisé, le meilleur passe-partout n'est pas d'invoquer des valeurs sacrées qui ne seront pas partagées par tous et qui pourront se heurter aux règles de neutralité des institutions, à l'hostilité ou à l'indifférence. Il est beaucoup plus efficace pour se faire reconnaître comme partenaire de l'action publique européenne de mettre en avant une expertise de politique publique dans un secteur relevant directement ou indirectement des compétences de l'UE (aide sociale, culture, éducation, santé...). C'est la tactique développée avec succès par nombre d'ONG à inspiration religieuse. Certains y verront une manière de réévaluer à la baisse la supposée influence du religieux sur l'UE en observant que le but de ces ONG n'est pas d'évangéliser mais d'accomplir une fonction caritative reflétant les valeurs de la foi. D'autres jugeront au contraire que l'influence religieuse peut être d'autant plus pernicieuse qu'elle est sous-jacente à des choix politiques en apparence totalement séculiers. Cet éclairage invite néanmoins à nuancer très fortement l'idée d'un lobbying religieux décisif dans les enceintes de l'UE, et à noter que les règles habituelles de la politique européenne d'une part, les déterminants nationaux d'autre part l'emportent de beaucoup sur une autodétermination des religions. 

Diversité convictionnelle : à la recherche du plus grand dénominateur commun

L'intégration des différences devrait être un exercice de discernement social et politique relevant du bon sens, du raisonnement, mais elle déchaîne malheureusement de plus en plus de passions et de contradictions, de telle sorte que sa mise en œuvre se fait souvent dans l'anonymat des bonnes volontés ou par la voie de la contrainte juridique.

Par Nathalie Denies
Juriste au Centre interfédéral pour l'égalité des chances

Ces dernières années, des travailleurs sociaux, des responsables d'associations et d'organisations syndicales, des responsables de ressources humaines d'entreprises privées du secteur marchand et des administrations publiques sont confrontés à des professionnels et/ou des usagers qui revendentiquent la prise en compte de leur appartenance convictionnelle. Il semble que la composante convictionnelle de l'identité soit d'autant plus mise en avant que les autres composantes –par exemple, les identités professionnelle ou familiale– sont fragilisées par le contexte socio-économique et les dynamiques familiales en transformation.

Croire ou ne pas croire

Comment faire de l'unité avec de la diversité ? Jusqu'où accepter de s'adapter dans le respect des droits et du droit (balises juridiques) en tenant compte des responsabilités (contraintes et mandats organisationnels) de chacun ? Comment gérer la diversité convictionnelle sans se plier inconditionnellement à tous les particularismes ?

Les professionnels sont souvent déstabilisés par un comportement ou un discours qui met le religieux en avant. Le manque de repères sociologiques, philosophiques mais aussi juridiques sur ce sujet peut voir leur incertitude se transformer en profond malaise. Sans repères, de nombreux responsables laissent leur subjectivité, voire le rapport de force, s'imposer. Le droit belge comme le droit international imposent le respect de la liberté de conscience de chacun et de chacune. Assurer la liberté de conscience, c'est permettre aux individus de croire en ce qu'ils veulent, mais aussi de ne pas croire. Le droit à la liberté de conscience n'est pas sans limites. Cependant, où placer le curseur ?

Le CBAI¹, sollicité à plusieurs reprises sur des questions de diversité interculturelle.

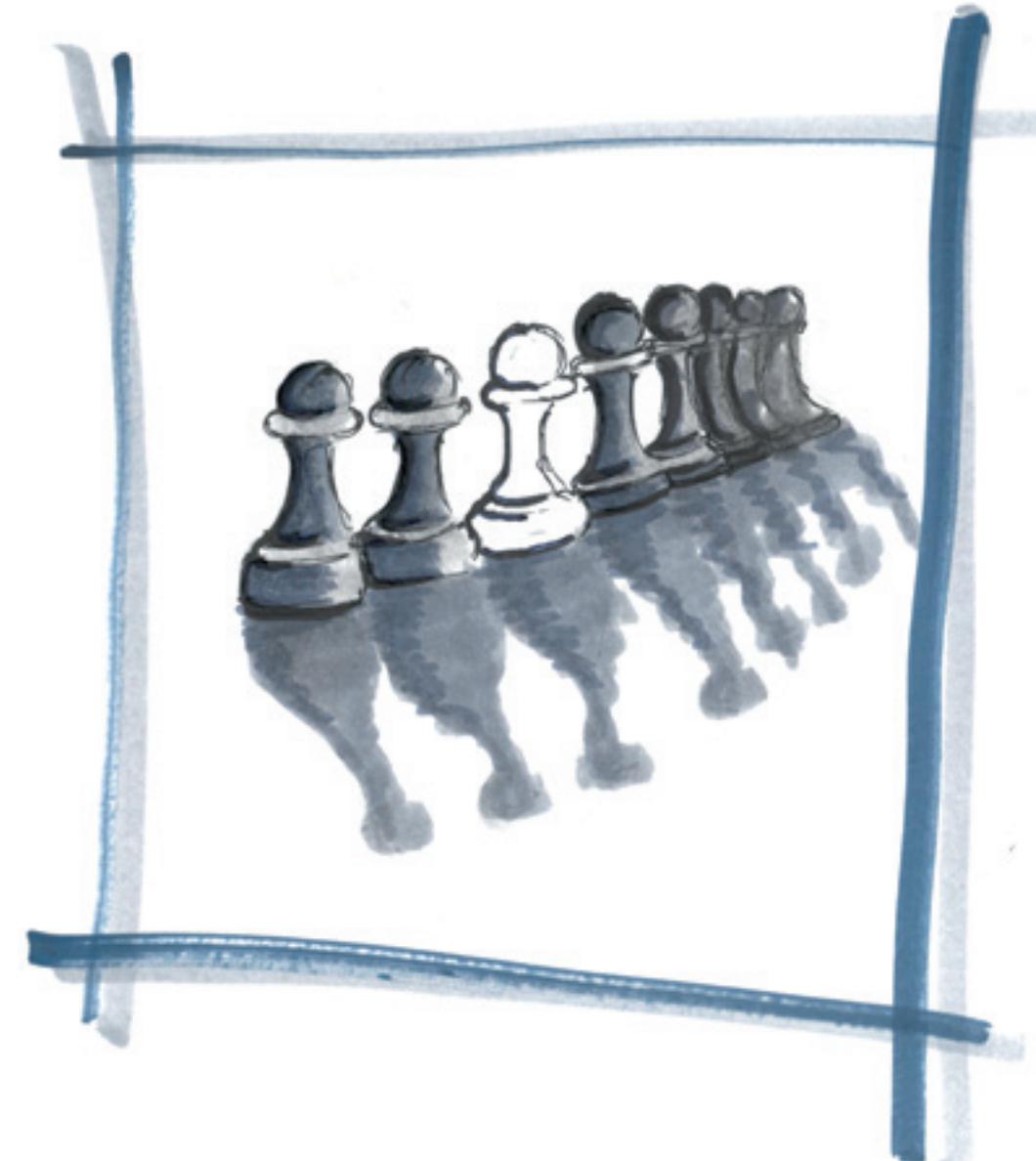
¹ Centre bruxellois d'action interculturelle.

sité convictionnelle (interdits alimentaires, mise à disposition de lieux de prière, port de signes, mixité hommes/femmes, etc.) émanant d'institutions diverses, a diligenté une recherche-action sur ces questions avec l'anthropologue du fait religieux Dounia Bouzar. Pendant un an et demi, un groupe hétérogène de participants, composé de représentants des secteurs de la petite enfance et de la jeunesse, de la santé et des maisons de repos, de la formation professionnelle, des organisations syndicales, d'administrations publiques, du secteur de l'enseignement et de la médiation scolaire se sont réunis et ont débattu à partir des situations de terrain qu'ils avaient rencontrées tout au long de leurs différentes expériences professionnelles. Partant du cadre juridique, et s'appuyant sur la culture de concertation sociale si riche en Belgique, ils ont croisé leurs regards thème par thème pour aboutir à l'élaboration d'un référentiel sur la gestion de la diversité convictionnelle².

rectes et nourrir certaines approches ethnocentriques) ou, à l'inverse, instaurer des traitements spécifiques pour une partie de la population (ce qui peut entraîner des segmentations entre travailleurs ou usagers sur la base de leur conviction, des replis communautaires, voire des assignations identitaires). Il repose sur l'idée qu'il y a lieu de veiller à ce que la solution proposée puisse être appliquée et bénéficier au plus grand nombre sans discriminer indirectement les derniers arrivés. Cela peut s'obtenir en neutralisant une demande fondée sur des motifs religieux de façon à permettre à chacun de se l'approprier, en adoptant des dispositions générales, neutres, ayant fait l'objet d'une concertation préalable, et non déformées par un prisme religieux ou culturel. La réflexion qui sous-tend le concept du PGDC consiste à réfléchir sur ce qui rassemble, ce qui unit, et à travailler sur les ressemblances plutôt que de raisonner en termes de communautés ou de particularités.

Élargir la norme

Les réponses élaborées s'appuient sur le concept du «plus grand dénominateur commun» (PGDC)³. Celui-ci suppose que la réponse à une demande individuelle (changement d'horaire, alimentation spécifique, etc.) doit apporter non seulement une satisfaction au demandeur mais présenter également un bénéfice pour tous. Il présente l'avantage d'éviter deux écueils courants: imposer une seule vision du monde comme norme supérieure et universelle (ce qui peut entraîner des discriminations indi-



compte une demande particulière et qu'on la considère comme légitime que l'on va créer des réponses particularistes; on doit rechercher l'équité et garantir l'égalité de traitement. La norme doit donc s'élargir pour inclure tous les salariés (prévoir des repas végétariens et non des repas certifiés halal; un local de

silence et non un local de prière; des pauses pour tout le monde et non des temps de prière, etc.).

Négociation

En termes juridiques, la non-discrimination implique de traiter les individus sans considération d'ori-

² Ce référentiel, à paraître chez Academia-L'Harmattan, sera présenté au public lors d'un colloque organisé par le CBAI le 23 octobre prochain.

³ Dounia et Lylia Bouzar, *Allah a-t-il sa place dans l'entreprise?* et *La République ou la burqa, les services publics face à l'islam manipulé*, Paris, Albin Michel, 2009 et 2010. Le PGDC, sert à désigner une philosophie de gestion qui permet d'apporter «un bénéfice à tous à partir d'une demande particulière».

Ce concept peut s'appliquer aussi bien pour gérer les usagers d'un service public que des salariés dans une entreprise.

Le principe de non-discrimination

«désidentifie» l'individu comme musulman, juif, chrétien... dans le monde du travail et invite ses collègues à ne voir en lui qu'un travailleur comme un autre.

gine, de religion, de sexe, etc., c'est-à-dire sans prendre en compte leur identité. Le principe de non-discrimination «désidentifie» l'individu comme musulman, juif, chrétien... dans le monde du travail et invite ses collègues à ne voir en lui qu'un travailleur comme un autre. Adopter cette approche, c'est prendre l'option de ne pas traiter les demandes liées à la conviction comme des demandes de reconnaissance purement identitaire. Les questions de discrimination au travail qui relèvent des convictions doivent être abordées et résolues, de prime abord, comme tout autre conflit social d'ordre relationnel: en tenant compte des réalités d'une société de plus en plus plurielle.

Les études menées sous l'égide du Centre interfédéral pour l'égalité des chances⁴ montrent que, dans la grande majorité des cas, la demande de l'employé musulman de pouvoir faire ses prières ou de disposer de repas adaptés n'est pas une demande

d'être reconnu comme musulman, mais au contraire une demande de «normalisation». Il demande que l'on prenne des dispositions pour lui permettre de travailler en accord avec sa religion, mais sans être reconnu (ni négativement, ni positivement) comme musulman, sans être distingué des autres travailleurs. L'expérience montre également que, quand les entreprises abordent cette question sous l'angle identitaire (par exemple en sollicitant l'expertise d'un imam, d'un rabbin ou d'un prêtre, en valorisant les mesures prises au nom de la diversité culturelle), elles attisent souvent les tensions qu'elles croyaient éteindre.

Basée sur la négociation et la conciliation, cette approche permet de repenser l'universel en dégageant, au sein des situations, les éléments qui relient les individus et unissent les intérêts de tous. Il s'agit, sans pour autant nier l'intérêt des groupes minoritaires, de dégager un consensus pratique «en sortant du cadre» et de dépasser le clivage idéologique qui oppose les tenants d'un universalisme républicain à ceux qui défendent une certaine idée du multiculturalisme. Elle se situe à l'opposé de la reconnaissance d'un droit aux «accommodements raisonnables», qui, en s'appuyant sur l'application des droits fondamentaux individuels, apporte aux demandes liées à la conviction des réponses individuelles et partisanes susceptibles de mener à l'exaspération des différences voire à des assignations identitaires.

⁴ Cf. Andrea Rea et Ilke Adam, *La diversité culturelle sur le lieu du travail. Pratiques d'aménagements raisonnables en Belgique*, Bruxelles, IES-ULB Germe, septembre 2010, disponible via www.diversite.be.

Ne frappons pas l'autre joue

Dans une Belgique qui pataugeait en plein milieu du bénitier où les «boat people» de la foi tentaient de rejoindre les rivages athées, il fallait bien du courage, une ferme résolution pour s'extraire des flots et se débarrasser, une fois la plage atteinte, des boulettes de dogmatisme qui collaient aux pieds.

Par Jean De Bruecker
Centre d'Action Laïque

Pour conquérir sa liberté, pour exister sans communier, pour être enterré sans s'être converti, pour être marié aux yeux des voisins sans voir pleuvoir du riz sur le parvis de l'église locale, il était indispensable de parler clair, de parler fort, de blasphémer un bon coup. Il existait une justification à dénoncer, à caricaturer les errances bibliques pour dégager les épaules de la lourde soutane du conformisme, des règles morales édictées au nom d'une croyance maîtrisée, compartimentée et distillée par un clergé impitoyable.

Purification

Le poids du contrôle social, la crainte du qu'en-dira-t-on, le moule du conformisme bien pensant se sont insinués dans les fissures des consciences pour corseter l'existence et dicter une vie coincée entre deux onctions. Ce long et difficile parcours de la purification de l'âme perdue par ailleurs en cours de route, a conduit les libres penseurs pour échapper au dogmatisme ambiant, à user d'anticléricalisme primaire, secondaire et tertiaire. Ces rivalités convic-

tionnelles se sont focalisées autour d'un enjeu essentiel à savoir la maîtrise, la mainmise sur l'éducation des jeunes paroissiens. Les libéraux et les cléricaux se disputaient l'école. On connaît tous le triste dénouement fait pacte que nous traînons aujourd'hui encore comme un boulet qui ralentit l'éclosion d'une école de tous, pour tous et commune à tous.

Revenons à nos moutons ou plus exactement à nos brebis et faisons la part des choses entre l'anticléricalisme de bon aloi et la consommation immoderée de pré-lats risquant de provoquer une indigestion cléricale contre-productive. Nuancions le clerc et soyons clairs, un curé est toujours un clerc, un laïc n'est pas un clerc, par contre qu'il soit laïque est on ne peut moins clair! La théorie est pourtant simple comme l'énonce, avec sa justesse coutumière, Henri Peña-Ruiz: «*On appelle clercs les personnes investies d'une mission officielle dans l'organisation et l'activité de l'Église catholique. L'exercice d'une telle mission au sein de la communauté religieuse n'est pas à strictement parlé cléricalisme. En revanche, lorsqu'au nom de son ministère religieux, un membre*



du clergé sort des limites de la communauté des fidèles qui lui reconnaît librement son rôle et veut dicter la loi à toute la société et même à l'État, il y a cléricalisme.»

Il convient de mener un combat anticlérical lorsque le clergé à la prétention de vouloir contrôler la société, disposer d'un droit de censure, d'un droit de veto, d'un pré «Éminence» dans le débat sociétal. Il est donc intemporel et justifié de conserver une attitude anticléricale –celle qui veut «cloîtrer la pensée dans le dogme».

Diktat

Mais le cléricalisme a été rattrapé par la mondialisation. Il s'est modifié et a changé de visage, a accru son spectre confessionnel, sa dispersion géographique et ethnique, les religions du livre et celles qui en débordent posent d'autres questions, représentent d'autres dangers qu'il convient

d'aborder avec doigté afin de progresser sur la ligne de crête tellement bien photographiée par Caroline Fourest. Il faut dénoncer les dérives cléricales, communautaristes tout en respectant la conviction, la tradition, la spiritualité, les rituels. Une fois encore l'enjeu est de faire émerger les valeurs communes qui nous préservent des particularismes et nous éloignent des replis identitaires. Bref, tout mettre en œuvre pour défendre notre liberté, les libertés de chacun et se donner les moyens de construire, avec tous les gens de bonne foi, aussi multiples soient-elles, un chemin qui nous préserve des velléités cléricales, du diktat et de l'instrumentalisme de la croyance pour éviter le choc des identités.

Dépassé le bon temps où les libres penseurs pouvaient sans retenue s'en prendre aux curés de passage, caricaturer les diacres d'un catholicisme omniprésent et marquant de son emprunte ses ouailles et les infidèles égarés sur des chemins iconoclastes. Il convient à présent d'être suffisamment vigilant pour dénoncer les dérives cléricales de toutes confessions sans englober les croyants qui partagent notre conception de la séparation Églises/État et la laïcité comme perspective de convergence; et ainsi, ne pas prêter le flanc à ceux qui, non sans une certaine mauvaise foi et manipulation évidente, tentent de faire passer les défenseurs de la laïcité pour des ennemis de la liberté, des inquisiteurs d'innocents prêcheurs.

Ne soyons pas dupes, gardons notre franc parler, sachons dénoncer les dérives mais préservons-nous des pièges de l'amalgame.



Une interview de François Roelants du Vivier

Laïcité et Constitution : les rendez-vous manqués

L'inscription du principe de laïcité dans la Constitution belge, c'est un peu comme le monstre du Loch Ness: beaucoup en parlent mais on n'est pas près de la voir surgir¹. Ce n'est pourtant pas faute que d'aucuns eussent essayé: François Roelants du Vivier, Sénateur honoraire libéral, fut l'un des pionniers de cette quête donquichottesque. Il se souvient.

Propos recueillis par Yves Kengen
Rédacteur en chef

Espace de Libertés: En mars 2003, vous avez déposé, avec Philippe Monfils, un amendement (Sénat 2-1549/2) visant à inscrire le principe de laïcité dans la Constitution. Pourriez-vous nous rappeler en quelques mots les circonstances qui ont motivé votre initiative?

François Roelants du Vivier: Lorsqu'en mars 2003, je dépose avec Philippe Monfils un amendement afin d'intégrer le principe de la laïcité dans la Constitution, l'époque est celle d'un gouvernement d'où les deux partis hostiles à des avancées éthiques sont absents. Il nous semble alors que les circonstances nous autorisent à avancer dans un domaine où, pour reprendre une expression de Pierre Galand «*le flou nourrit la discorde en un débat stérile*». En effet, il nous paraît alors important de bien définir dans notre exposé des motifs, ce qu'on entend par laïcité de l'État, qui n'est ni la neutralité dont certains prétendent que la législation belge est garante, ni un courant de pensée militant qui s'imposerait au détri-

ment d'autres croyances. Mais, comme le disait si bien lors d'un débat Olivier Maingain, «*quand on n'ose pas les mots, on n'ose pas les idées*».

Sur un plan personnel, qu'est-ce qui vous a poussé à vous lancer dans cette entreprise?

À titre personnel, deux éléments ont joué en faveur du dépôt de cette proposition. Les hasards de la vie ont fait que j'ai été éduqué par la République française, où je me suis trouvé parfaitement en phase avec cette séparation claire de l'Église (ou des églises) et de l'État qui, en France, est pour tous une évidence. Pourquoi, me suis-je dit, ne pas s'inspirer d'un tel exemple? En second lieu, j'ai été marqué par une figure familiale: mon arrière-arrière-grand-oncle, Jean-Baptiste Nothomb, secrétaire et rapporteur de la commission qui élaborait la Constitution belge en 1830, lequel aurait voulu aller plus loin que le pragmatisme de la loi fondamentale belge, fruit de concessions réciproques entre

¹ Pour rappel, d'autres sénateurs, dont Pierre Galand, ont également tenté, à diverses reprises, de faire passer une loi implémentant, d'une façon ou d'une autre, le principe de laïcité ou sa mise en œuvre dans le droit belge. Si celui déposé en 2008 par Philippe Mahoux et consorts est parvenu à obtenir un examen de la part du Conseil d'État, les choses n'ont guère été plus loin.

libéraux et catholiques. À preuve, cet aphorisme: «*Il n'y a pas plus de rapport entre l'État et la religion, qu'entre l'État et la géométrie*», et surtout cette péroration d'une intervention à la Chambre: «*Quel que soit le sort que l'avenir nous réserve, si nous ne sommes destinés qu'à passer, marquons notre passage par un grand principe, marquons la séparation des deux pouvoirs.*»

Avez-vous perçu de l'hostilité à l'égard de ce projet ou seulement un désintérêt de la part des autres sénateurs ?

J'ai été très frappé de la réception qui avait été faite de l'annonce de mon amendement à un bureau du PRL-FDF auquel je participais, où beaucoup se sont ouvertement moqués de cette initiative, la qualifiant, au mieux, d'utopique. J'allais rouvrir des plaies, créer des tensions inutiles y compris au sein de la formation libérale... D'emblée, je ne me suis pas fait de grandes illusions sur le sort qui serait réservé à l'amendement, mais ce n'était pas une raison pour abandonner. À preuve, je m'y suis repris à trois fois.



On a parfois eu l'impression que les tentatives d'avancer vers une reconnaissance explicite de la laïcité manquaient de coordination...

À la même époque, d'autres, à quelques nuances près, ont fait des propositions similaires, non suivies d'effet. Je constate qu'il existe une force d'inertie au sein de la représentation parlementaire pour ne pas aborder un sujet qui pourrait fâcher, alors que la recrudescence des intégrismes devrait nous amener à proclamer l'autorité de la loi sur quelque religion ou morale que ce soit.

Que faudrait-il pour que cela réussisse enfin ?

Ce principe de laïcité sera-t-il un jour adopté ? J'en ai l'intime conviction. Comme toujours en politique, il faut savoir attendre. Le changement s'obtient au terme d'une longue lutte culturelle, après avoir cent fois enfoncé le même clou. Et soudain, comme le mur de Berlin est tombé, ce qui semblait de l'ordre du rêve s'accomplit. En quelques jours. 

Un triangle qui interpelle

Le port du triangle rouge par les agents publics serait-il contraire au respect de la neutralité de la fonction publique ? Nous ne le pensons pas. Le mouvement laïque est assez régulièrement interpellé à ce sujet par l'un ou l'autre représentant de pouvoir public, ce fût le cas récemment d'un président de CPAS, qui s'interroge sur la «nature» du pin's représentant un triangle rouge et sur l'attitude à adopter lorsqu'un de ses agents le porte dans le cadre de l'exercice de ses fonctions.

Par Anne Fivé
Centre d'Action Laïque

Le pin's représentant un triangle rouge doit-il être considéré comme un signe d'appartenance convictionnelle de nature politique qui, au nom du respect de l'impartialité de la fonction publique organique, ne pourrait être porté par les agents publics (fonctionnaires, enseignants) ?

Ou bien s'agit-il en réalité d'un insigne qui vise à faire passer un message éthique qui transcende les clivages idéologiques en prônant des valeurs universelles ?

Les principes d'impartialité et d'égalité des usagers des services publics se trouvent inscrits dans un certain nombre d'arrêtés royaux au niveau fédéral et d'arrêtés des gouvernements des Régions et des Communautés. Les agents des services publics doivent éviter toute parole, toute attitude ou toute représentation qui serait de nature à ébranler la confiance du public en leur totale impartialité.

Rappelons que les tribunaux belges ont, à plusieurs reprises, considéré que ces principes pouvaient constituer un motif légitime de restriction à la liberté d'extériorisation des agents publics, dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions, non seulement de leurs opinions religieuses ou philosophiques mais aussi politiques¹.

La question centrale, non encore clarifiée par le législateur, concerne l'étendue de cette exigence d'impartialité. Le CAL estime, pour sa part, qu'il convient d'imposer, pour les services publics organiques, une impartialité totale pour tous les agents aussi bien dans les actes, les comportements que dans l'apparence. Cette exigence vise à éviter, dans le chef de l'usager, l'immixtion d'un quelconque doute ou crainte quant à la partialité possible de l'agent. Cette exigence permet aussi à l'agent lui-même de se protéger d'une éventuelle tentation à l'autocensure qui pourrait se traduire par nous.

¹ Souligné par nous.

plus de sévérité à l'égard d'un usager qui aurait la même conviction que lui.

Mais en quoi le port par un agent public du pin's représentant un triangle rouge contrevient ou non à cette exigence stricte d'impartialité politique, philosophique ou religieuse revendiquée par le CAL? C'est ce que nous allons examiner.

Le message qui est délivré par le triangle rouge est universel, au même titre que les messages de lutte contre le racisme, le sexismme ou l'homophobie.

Selon le Centre interfédéral pour l'égalité des chances, par signe convictionnel, «*on entend tout objet, image, vêtement ou symbole visible, qui exprime une appartenance à une conviction religieuse, politique ou philosophique. Tableau, statue, foulard, kipa, turban, croix, étoile de David, main de Fatima, kirpan, sigles politiques, etc. : ce sont autant de signes convictionnels, même si tel n'est pas forcément leur raison d'être première. Le fait qu'un vêtement ou un bijou, par exemple, soit un signe convictionnel peut dépendre de la volonté de celui qui le porte de signifier cette conviction, mais aussi de la façon dont les autres vont l'interpréter. Un signe se construit par définition de façon relationnelle.*»²

² Centre interfédéral pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme et les discriminations, *Les signes d'appartenance convictionnelle. État des lieux et pistes de travail*, novembre 2009, dernière mise à jour juillet 2014, p. 7.

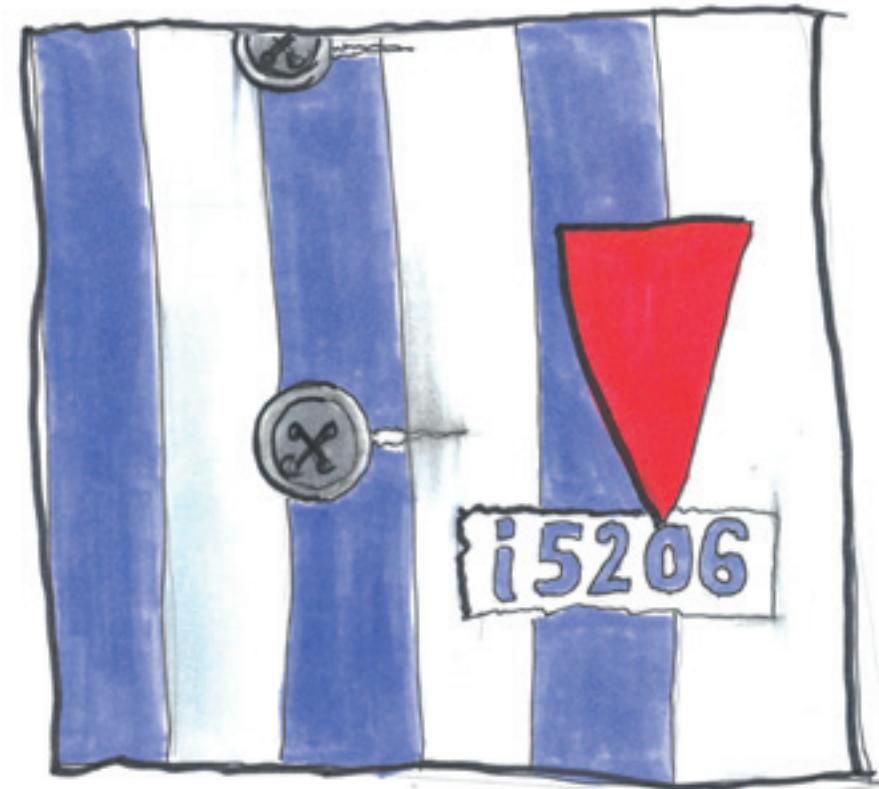
³ Source: www.trianglerouge.be.

En réalité, la liste des signes convictionnels qui pourraient être de prime abord qualifiés de signes «de nature politique» est infinie. Citons à titre d'exemple un tee-shirt sur lequel serait imprimé le slogan «Free Tibet» ou encore à l'effigie du Che, les insignes «Touche pas à mon pote», «Peace and love», le pin's représentant un coq avec des plumes couleur arc-en-ciel (lutte contre l'homophobie), des sigles de partis et mouvements politiques, etc. Le pin's avec le triangle rouge a aussi, a priori, les caractéristiques d'un signe «de nature politique».

Mais que représente au juste le pin's triangle rouge?

Le triangle rouge est le symbole de la résistance aux idées d'extrême droite depuis de nombreuses années. Porté sous forme d'un pin's, il permet à chacun de rappeler discrètement que la plupart des citoyens refusent de céder aux idées haineuses, racistes, sexistes ou liberticides. À l'origine, le triangle rouge était cousu sur la veste des opposants politiques dans bon nombre de camps de concentration nazis. Comme l'étoile jaune pour les Juifs et le triangle rose pour les homosexuels, c'était un outil d'oppression. Son utilisation montrait cette volonté du régime nazi de déshumaniser l'étranger, le déviant ou le protestataire.

Ce rejet de la différence, cet attachement aux préjugés, cette déshumanisation, cette restriction arbitraire des libertés individuelles et cette culture de la haine existent toujours aujourd'hui: ce sont là les racines des



idées d'extrême droite³. À la question de savoir quelle est la définition de l'extrême droite, le politologue Jean Faniel, directeur du CRISP, répond qu'«*il n'y a pas de consensus dans la littérature, mais il y a trois idées qu'on retrouve dans beaucoup de définitions : être un parti de droite sur le plan socio-économique ; être un parti nationaliste qui est très poussé et qui souvent relève de la xénophobie ; et être un parti qui valorise law and order, la loi et l'ordre, le côté sécuritaire*»⁴. L'extrême droite regroupe des partis et mouvements nationalistes, réactionnaires, traditionalistes et autoritaires, généralement basés sur une idéologie raciste et/ou xénophobe. Ils valorisent la discrimination, le racisme, la xénophobie, l'incitation à la haine et à la

⁴ «Qu'est-ce qu'un parti d'extrême droite? Quels sont-ils en Belgique?», sur www.rtbf.be, 31 mars 2014.

⁵ Roland De Bodt, *Le cercle ouvert. Lettre ouverte au Parlement de la Communauté française de Belgique. Une contribution au forum Culture et citoyenneté à l'occasion du cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme*, Mons, Racines Textes, p. 34.

et valeurs manifestement contraires aux normes internationales et en particulier à la Déclaration universelle des droits de l'homme ainsi qu'aux normes démocratiques européennes et belges sont malheureusement toujours financés par les pouvoirs publics, au nom du respect de la liberté d'expression et d'association.

Un signe rassembleur

Il est intéressant d'épingler l'article 5 du décret du 17 décembre 2003 relatif à la neutralité de l'enseignement officiel subventionné qui définit les obligations de neutralité qui s'imposent aux enseignants. Celles-ci sont tout-à-fait transposables aux autres agents de la fonction publique organique. Le décret prévoit explicitement qu'il appartient aux enseignants de dénoncer les atteintes aux principes démocratiques, aux droits de l'homme et de dénoncer les actes ou propos racistes, xénophobes ou révisionnistes.

Le triangle rouge est le symbole de la résistance aux idées d'extrême droite depuis de nombreuses années.

L'impartialité ne signifie pas qu'un enseignant ou un agent public doive devenir un être «aseptisé» ou «inodore et incolore». Il leur appartient, comme à chaque citoyen, de

défendre les principes fondateurs de notre démocratie; c'est exactement ce qu'exprime le triangle rouge.

Le message qui est délivré par le triangle rouge est universel, au même titre que les messages de lutte contre le racisme, le négationnisme, l'antisémitisme ou encore le sexismme ou l'homophobie. Ils visent à défendre le respect des droits inscrits notamment dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, à rassembler les humains, à exprimer une solidarité avec d'autres humains (à l'instar du ruban rouge ou blanc).

Les signes convictionnels que nous qualifierons de politiques visent quant à eux, au contraire, à singulariser l'individu ou le groupe. Si j'affirme appartenir à tel ou tel courant ou groupe politique, je me différencie. J'exclus tel ou tel individu ou tel ou tel groupe d'individus. Je demande à me séparer de tel ou tel État.

Il y a donc lieu de faire une distinction entre les messages qui visent la recherche de ce qui est commun à tous les hommes et la défense des principes fondateurs de la démocratie de ceux qui sont porteurs d'un particularisme ou d'un communautarisme. En ce sens, en aucune façon, le triangle rouge ne peut être considéré comme un signe d'appartenance convictionnelle de nature politique.



L'entretien d'Olivier Bailly avec Margriet Duchateau

Margriet, gardienne de l'« happy end »

Margriet Duchateau a une longue carrière dans la mort. Elle a travaillé de 2000 à 2014 à Topaz, structure unique pour des personnes gravement malades et incurables. Quatre infirmières, deux médecins, un psychologue, un kiné encadrent les trois grandes familles qui se côtoient dans ce centre de soins dits « supportifs » : les HIV, les maladies neurologiques dégénératives, et les cancéreux. Topaz entend rendre un bout de vie sociale à des individus de plus en plus patients couchés, de moins en moins impatients debout.

Espace de Libertés : Pas de blouse blanche, une ambiance de maison familiale avec la visite d'artistes, de bénévoles, pourquoi Topaz cherche-t-il à se démarquer à ce point des ambiances d'hôpital ?

Margriet Duchateau : Nos « hôtes » sont malades, cela va de soi, mais c'est une partie de leur existence qui influence le tout. Ce n'est pas le tout. Ici, la maladie ne prend plus cette grande place qu'elle avait parfois auparavant et qui était alors un obstacle pour beaucoup de projets, social, économique ou culturel.

Quand on est malade, on est bousculé, il faut chercher de nouvelles références. Le changement nous rend vulnérable. Les gens sont jetés dans une autre position et c'est très important qu'on leur offre de quoi s'y sentir bien.

On a déjà eu des gens qui couraient joyeusement la journée et qui sont morts pendant la nuit.

Cela a un coût...

Topaz ne coûte pas de l'argent ! Au contraire, le centre représente une grande épargne parce qu'avec nos prises en charge quotidiennes, on évite des examens inutiles, on évite que le malade soit rejeté dans des traitements infinis, des recherches avec scan, etc. qui sont dans beaucoup de cas inutiles. Si on encadre bien le malade et la famille, les soins à domicile sont appropriés, soutenus, les malades restent plus longtemps à la maison. Et c'est avant tout ce qu'ils veulent. Parfois, on

serait étonné comme les gens font tout pour rester à domicile.

Ce qui est aussi étonnant, c'est que patients et bénévoles peuvent se confondre. Des patients paraissent tout à fait guéris.

Les mots sont justes : « paraissent guéris ». On imagine qu'un malade gravement atteint est quelqu'un affalé dans un lit, grabataire, très visiblement affecté. Dans tout le chemin que nous avons à parcourir vers l'inéluctable fin, il y a le trajet supportif¹, puis la phase terminale, mais ces deux parcours se mélangent en bout de course. Quand passe-t-on en phase terminale ? On a déjà eu des gens qui couraient joyeusement la journée et qui sont morts pendant la nuit. Et à l'inverse, des gens rentrent ici avec une perspective de trois semaines et cinq ans plus tard, ils sont toujours là. Simplement parce qu'encadrés, ils se prennent mieux en charge, suivent leur thérapie plus fidèlement, mangent mieux, retrouvent des amitiés, des solidarités.

Le travail d'équipe est très polyvalent, allant du soin direct envers les patients à la gestion de dossiers vers les institutions qui nous donnent les subsides. Il nous faut toujours réfléchir aux besoins du malade, être très créatifs et prendre beaucoup d'initiatives. Sinon, les soins institutionnalisés se donnent sur une base très stricte.

La culture peut-elle nous aider à supporter la fin ?

Dans les soins, j'appuie beaucoup sur l'aspect culturel de la personne. Dans

quelle culture tombes-tu quand tu es malade ? Tu arrives dans un monde d'une autre forme parce que tu es malade. Cela se traduit dans de petites choses. Manger par exemple. Quand tu es malade, moins de gens viennent te visiter. Manger devient moins convivial et le malade perd en grande partie la culture de la table. Et la façon dont on te parle ! Tu es horizontal, le médecin est vertical, comment se perçoit le patient ? Et nous, comment regarder un malade qui est 50 cm plus bas que nous ? La position entre soignant et soigné n'est pas égale. Ils sont dépendants des soins. On n'est pas dans la même position.

Les bénévoles, très nombreux, ouvrent-ils aussi des portes vers un monde plus « normal » ?

Ils prennent en charge la cuisine et les activités de récréation, la promenade. Ils sont vigilants, attentifs aux besoins des « hôtes » quand ils sont dans le jardin par exemple. Ils sont cuisiniers, jardiniers, musiciens, confidents, chauffeurs. Le transport est un problème très sous-estimé dans les soins. Parfois, il est juste impensable qu'un patient prenne le bus parce que cela lui provoque des crises d'angoisse. Il faut alors beaucoup de patience de la part du bénévole. Envoyez un chauffeur qui ne sait pas ce qu'est être malade, que cela signifie vivre à un autre rythme et ce sera la catastrophe.

Il y a presque une tournante « naturelle ». Combien de personnes ont la chance de voir la fin de l'année ?

Un quart mourra dans l'année. C'est la moyenne.

¹ Selon la Fondation contre le cancer, « il faut cependant différencier les soins palliatifs et supportifs. Les soins palliatifs sont destinés aux personnes atteintes de maladies incurables, mortelles ou évolutives, et qui ne répondent plus aux traitements curatifs (pour soigner). La chimiothérapie, la radiothérapie et la chirurgie peuvent avoir des visées palliatives et supportives. Quant aux soins supportifs, dits aussi « soins de support », ils ont pour but de soulager les effets secondaires, notamment la douleur. Ils peuvent être administrés à n'importe quel stade de la maladie. Ils n'excluent pas la perspective d'une guérison. »



Aimer la vie jusqu'à ce qu'elle s'achève...

Les gens qui viennent ici sont plutôt seuls ?

Non, beaucoup ont une famille ou un partenaire mais ils veulent avoir une vie avec d'autres perspectives que les quatre murs de leur maison, un lieu où ils se sentent en sécurité parce qu'il y a des soignants. Topaz permet aussi d'aider la famille pour qui le malade est une charge, quoi qu'on en dise. On fait en sorte aussi que l'argent ne soit pas un obstacle. On demande 2,5 euros de repas et 2,5 euros de déplacements. Tous les soins sont compris. On est dépendants de sponsors, de donations. Et même ainsi, le prix est trop élevé pour certains «hôtes» et le service social doit intervenir. Des centres pour personnes âgées peuvent couvrir jusqu'à 20 euros par jour. Pour la plupart des gens ici, c'est impossible.

Moralement, travailler à Topaz est-il difficile ?

On est tous des mourants mais eux en sont plus proches.

En tant que professionnel, nous devons apprendre à avoir une distance, ne pas se laisser emporter par la sympathie afin de ne pas perdre de vue les autres personnes. Quand on perd quelqu'un, on sait qu'on a tout fait pour que cette fin soit comme il l'a voulu. Cela donne une certaine satisfaction, le travail a un sens.

Un travail où l'on évoque souvent la mort ?

Le stéréotype de la discussion profonde, comment voir la mort, la comprendre, etc., on n'a pas de cela à Topaz. Quand les «hôtes» parlent du prix des tomates, ils évoquent leurs besoins, ils sortent

de leur condition de mort en sursis. Si tu fais attention à ces conversations, ils vont aussi parler d'autres choses. Il faut toujours respecter leur rythme. Des paroles surgissent. Pudiques et dignes. On est donc surtout à l'écoute. S'ils ouvrent la porte, on accepte d'aller avec eux dans cette direction. On doit être aussi vigilants aux personnes introverties, qui ne s'expriment pas facilement. La question d'angoisse, la perte de leur habileté, de leurs compétences, tout ce qu'ils doivent lâcher dans la vie, cela peut faire très mal.

C'est cependant trop facile de dire que le malade exige la vérité et qu'il suffit de lui dire. Cela ne marche pas comme ça. Il y a parfois tellement d'angoisse qu'il ne faut pas tout balancer en vrac. Cela ne signifie pas dire mentir, cela signifie s'allier au patient, avoir cette capacité professionnelle importante de filtrer les besoins et d'y répondre le mieux possible.

Personnellement, je ne crois pas que je voudrais être parmi les malades de Topaz. Je ne voudrais pas me retrouver avec ce miroir devant moi.

Des personnes ne veulent pas venir pour cette raison. Deux d'entre elles

aujourd'hui sont venues contre leur gré. À l'initiative de leurs maris qui demandent de souffler. On essaie tout de même de leur redonner ce qu'ils ont perdu.

Si quelqu'un préfère aller dans un club de ping-pong, on fait tout pour qu'il y aille. Mais s'il ne sait plus y aller, s'il a un cancer du bras, on fait tout pour qu'il retrouve quelque chose qu'il peut encore faire. Chaque centre du jour doit faire des activités adaptées au malade. Nous organisons des cours de chi gong (gymnastique traditionnelle chinoise très, très lente –on a testé...NLDR), des ateliers de peinture. On recherche des artistes qui ont un autre contact qu'un thérapeute de la peinture. Il y a un sens clinique dans la musique ou la peinture, mais nous voulons surtout que les «hôtes» testent leur créativité. La création, c'est aussi un mot pour la vie. Et ils peuvent de nouveau la retrouver en eux. 

«Espace de Libertés» vous emmène au théâtre !

Grâce à notre partenariat avec le Théâtre de Poche, nous avons le plaisir de vous proposer 10 x 2 places pour assister à l'avant-première du spectacle *L'homme qui valait 35 milliards*, le 10 novembre à Bruxelles.

Une bonne occasion de ne pas sortir idiot, la programmation du Poche laissant rarement indifférent et suscitant de saines interrogations qui réjouissent les libres exaministes.

Les 10 premiers qui appelleront le 02 627 68 27 et donneront le mot de passe «L'homme au Poche» empocheront (c'est le cas de le dire) deux invitations. Bonne soirée !

«Tourisme de la mort»

Les données de l’Institut médico-légal de Zurich viennent de révéler que 611 étrangers non résidents et originaires de 31 pays ont bénéficié d’une assistance à mourir en Suisse entre 2008 et 2012. Parmi elles: 268 Allemands, 126 Britanniques et 66 Français. Ces statistiques ont comme un air de sursaut: le nombre global des suicides assistés consentis par des personnes non résidentes dans la Confédération a en effet été multiplié par deux entre 2009 et 2012, avec des hausses particulièrement nettes pour l’Italie et la France. Les chercheurs qui ont passé au crible ces chiffres relèvent encore que dans les raisons invoquées par les candidats au suicide assisté, les problèmes neurologiques arrivaient en tête devant les cancers et les affections rhumatismales. L’étude note aussi une augmentation des demandes d’euthanasie consécutives à des maladies non mortelles ou à des maladies qui ne sont pas arrivées en phase terminale. Ce «tourisme de la mort», estiment les chercheurs, devrait encourager les pays proches de la Suisse à adapter leur propre législation sur l’euthanasie. (map)

Homoneutralité

Véhiculée par Facebook, la polémique née lors de l’entretien d’embauche d’un instituteur de 31 ans, David Degreef, a fait le tour des médias. L’homme s’est entendu déconseiller dans une école primaire bruxelloise néerlandophone de dévoiler son orientation sexuelle à ses élèves. Il n’a guère apprécié le «conseil» et a tenu à le faire savoir. Réaction de Charles Huygens, le directeur général de l’instruction publique de la Ville de Bruxelles: «*Aucune discrimination, quelle qu’elle soit, n’est tolérée à la Ville de Bruxelles. Le chef d’établissement a simplement rappelé au candidat son devoir de réserve et sa neutralité. Celle-ci concerne autant l’orientation sexuelle, la conviction politique ou religieuse.*» Pas de quoi impressionner David Degreef qui a aussitôt répliqué: «*L’orientation sexuelle n’est pas un choix. Je ne peux pas me changer. Je suis né homo, même si alors je ne m’en rendais évidemment pas compte.*» Sur Facebook, un internaute lui a apporté ce soutien: «*Chaque*

peau, tu es un véritable professeur, car tu as donné la leçon principale à une classe de la taille de la Belgique.» (map)

Égaux un jour, égaux toujours?

En France, la loi sur l’égalité femmes-hommes a été promulguée au *Journal officiel* début août. Elle vient compléter les textes existants sur l’égalité professionnelle, les violences faites aux femmes ainsi que la parité en politique. Najat Vallaud-Belkacem, qui était encore ministre des Droits des femmes lors de la promulgation de ce texte, s’est engagée à ce que l’ensemble de ses décrets d’application passe avant fin novembre.

Oui, mais c’était avant le grand remaniement. Pour le *Figaro Madame*, l’absorption du ministère des Droits des femmes par le ministère des Affaires sociales et de la Santé dans le gouvernement Valls II inquiète fortement les milieux féministes: «*Comme si les nombreuses avancées en la matière, au cours de ces deux dernières années – loi sur le harcèlement sexuel, suppression de la notion de détresse pour recourir à l’IVG, loi sur l’égalité femmes-hommes, etc. – suffisaient pour le quinquennat*» de François Hollande. (map)

Ces vieux démons irlandais

L’affaire fait grand bruit en Irlande. Une jeune femme qui avait été violée, et à qui la justice irlandaise a refusé le droit d’avorter, a été forcée en août dernier d’accoucher par césarienne à 25 semaines de grossesse. Elle avait auparavant assuré préférer mourir plutôt que de porter un enfant du viol. Mais elle s’était

ratée. Hospitalisée, la justice aurait alors ordonné qu’elle soit artificiellement réhydratée et nourrie pour permettre la survie de l’enfant. Une semaine plus tard, la jeune femme donnait naissance à un prématuré. L’histoire ravive le débat sur l’IVG en Irlande. En juillet 2013, le pays avait légalisé la pratique, tout en l’encadrant. Mais depuis, la publication d’un «guide» –édité par les autorités et qui dresse des recommandations pour les médecins censés pratiquer des avortements– a beaucoup fait parler d’elle. Ses «recommandations» ne prenaient en effet pas assez en compte les risques de suicide d’une victime d’un viol ou d’uninceste, et laissent «*les femmes à la merci d’une loterie locale, morale ou politique*», selon l’endroit ou la personne qu’elles consultent, d’après des psychiatres cités par *The Guardian*. (map)

Toutes avec Juncker

Ce vieux briscard de Jean-Paul Juncker n’arrive décidément jamais à tenir sa langue. Ceux qui ont plaidé pour son accession à la tête de la Commission européenne sont bien payés pour le savoir, Belgique en tête. Il ne suffit pas en effet de prêcher les bienfaits de l’Europe communautaire pour faire taire ce vieux routier de la politique supranationale. Son «*La Belgique paralyse l’Europe*» lancé lors du sommet du 30 août n’a pas fini de faire grincer des dents. Il est confondant de voir qu’en 2014, au terme d’un demi-siècle et quelque de luttes en faveur des droits de la femme, le Luxembourgeois en ait été à espérer que sa commission compte au moins autant de dames que l’équipe Barroso II (soit 9), un atteinte pourtant conservateur. D’où cette réflexion éminemment révélatrice du

chrétien-démocrate Juncker: «*La Commission au sein de laquelle ne siègent pas suffisamment de femmes serait moins légitime et pas assez représentative.*» Ajoutons que les impératifs du mercato politique belge n’enlèvent rien à l’affaire. Pour rappel, c’est finalement Marianne Thyssen qui a obtenu la timbale, la Belgique étant le dernier pays à désigner son représentant auprès d’une institution qu’elle dit tant chérir. Une femme: papa Juncker sera content. (map)

Terrorisme antichrétien

Alors que l’Ukraine célébrait le dimanche 24 août sa fête nationale, Mgr Sviatoslav Shevchuk a tenu à sensibiliser le monde face à l’oppression que subissent les chrétiens dans la zone contrôlée par les séparatistes pro-russes. Dans une lettre ouverte, l’archevêque majeur de Kiev et de Galicie met en garde la communauté internationale, coupable à le lire de silence et d’inaction. Pour lui, l’Ukraine a besoin du soutien concret de toute la communauté chrétienne et de toutes les personnes de bonne volonté. Il estime que les séparatistes pro-russes sont des «terroristes» qui oppriment la petite minorité grecque-catholique et catholique romaine. Autrement diplomate, l’ambassadrice ukrainienne auprès du Saint-Siège, Tetiana Izhevska, a pour sa part salué «*la position sage et équilibrée du Saint-Siège*» envers son pays. Le pape François, lors de son angélus hebdomadaire, a appelé les fidèles à prier pour les victimes des violences en Ukraine. (map)



© Newscattoliche.it

Cette «Khmère rose» qui veut raser l'École

En France, la nomination de Najat Vallaud-Belkacem au poste de ministre de l'Éducation déchaîne l'hostilité à droite et ravive des délires alimentés par des catholiques et musulmans ultras.

Par Philippe Cohen-Grillet
Journaliste et écrivain¹

En cette rentrée scolaire, les cours de récréation de l'Hexagone sont en passe de se transformer en champ de bataille. La nomination de Najat Vallaud-Belkacem en qualité de ministre de l'Éducation nationale au sein du gouvernement de Manuel Valls a provoqué une bronca sans précédent, réunissant, dans un attelage baroque, catholiques ultras, droite réactionnaire, figures de l'opposition «républicaine», militants d'extrême droite et prosélytes de l'islam radical (soit un islam «en France» et non «de France»).

Au-delà de la personne de la ministre, âgée de 36 ans, précédemment en charge du Droit des femmes, de la Ville, de la Jeunesse, des Sports et porte-parole du gouvernement (ouf!) -qui suscite un tombereau d'injures racistes et de propos misogynes- ce sont bien les convictions et combats politiques que porte Vallaud-Belkacem qui cristallisent le violent rejet dont elle fait l'objet, au nom de «la protection des valeurs morales des enfants». Pis que l'incarnation de la gauche laïcardie, la ministre serait porteuse d'un projet de perversion des esprits, visant à «abolir les différences entre les sexes» et «saper les fondements de la civilisation judéo-chrétienne». Pas moins.

¹ Dernier ouvrage paru, *Usage de faux*, roman, éditions Écriture (septembre 2014).

«Papa porte une robe» et maman la culotte

À l'origine de ces craintes irrationnelles, un psychodrame politico-social dont la France détient le brevet mondial. Retour en arrière. Dans le cadre de ses précédentes fonctions ministérielles, Vallaud-Belkacem a promu un programme baptisé «Les ABCD de l'égalité». Celui-ci visait explicitement à sensibiliser les élèves à l'égalité hommes-femmes dans la société comme dans la sphère professionnelle. Objectif, battre en brèche les stéréotypes sexués qui ont la vie dure, du type «papa travaille, maman cuisine». En 2013, ce programme a fait l'objet d'une expérimentation dans 275 établissements scolaires. Mais très vite, s'est diffusée une campagne d'abord initiée par des catholiques et musulmans ultras présentant ces fameux ABCD comme le faux-nez d'une supposée «théorie du genre» insidieusement insillée dans les petites têtes blondes (ou brunes, ou crépues). En clair, sous couvert d'égalité hommes-femmes, le gouvernement aurait cherché à imposer une vision abolissant les distinctions entre les sexes, jusqu'à brouiller les repères, voire promouvoir l'homosexualité et le transsexualisme! Aussi complotiste

que délirante, ne reposant sur aucun élément tangible, cette entreprise d'intoxication a fait florès. C'est jusqu'à Jean-François Copé, alors président de l'UMP, principal parti d'opposition, qui a crié au loup, allant jusqu'à brandir devant les médias un livre proche du satanisme, «Papa porte une robe», comme lecture imposée aux petits élèves français. Faux, bien évidemment. Mais, calomniez, calomniez, il en restera toujours quelques chose.

La machine s'est encore emballée lorsque des groupuscules islamistes ont appelé les parents à retirer leurs enfants de ces écoles de la perversion. Fanatiques ou crédules, des parents inquiets se sont pliés à l'injonction dans plusieurs départements. Suffisamment pour que le ministre de l'Éducation de l'époque, Vincent Peillon, se fende de déclarations rassurantes, en vain. D'un vraie-fausse polémique savamment entretenue, le débat sur la supposée «théorie du genre» a enflammé les sphères médiatiques, politiques et intellectuels. Pour ses contempteurs, Najat Vallaud-Belkacem, elle, en est devenue l'incarnation.

Une arabe pas très catholique

Pas étonnant, donc, que Christine Boutin, président du parti Chrétien-démocrate, catholique proche de l'illumination qui, députée, lut la Bible dans l'enceinte de l'Assemblée nationale, voit dans la promotion de Vallaud-Belkacem à l'Éducation une «provocation», «Politique nauséeuse», «chiffon rouge», «idéologie dangereuse», «sectarisme» etc. Les caciques de l'UMP, parmi les plus à droite, ont rivalisé de messages de bienvenue.



© Alain Jocard/AFP

La femme à abattre...

Entre temps, cependant, ce qui est sans doute le plus inquiétant dans cette affaire, les fameux ABCD sont passés à la trappe. Exit le programme, ils ont été remplacés par une vague «Action pour l'égalité entre les filles et les garçons à l'école». Pas suffisant. Le *Figaro Magazine*, dépeint toujours Vallaud-Belkacem comme une «Khmère-rose» prête à pervertir les programmes scolaires.

Dernière grossière manipulation en date, début septembre, une fausse missive de «consigne» paraphée d'une imitation de la signature de la ministre a inondé les réseaux sociaux: Vallaud-Belkacem y intimeraient aux maires de réserver une heure d'activité pédagogique à l'apprentissage de l'arabe. La ministre a porté plainte pour usurpation. Dommage. Apprendre l'arabe pourrait s'avérer utile. Comme améliorer l'apprentissage de la lecture, le niveau en maths ou d'autres broutilles.

74 Du socio-culturel au social-culturel...

76 Nuits blanches à Beyrouth

78 Le poids des maux

Du socio-culturel au social-culturel...

En plus de transporter des émotions, de la détente et de la connaissance, la culture peut aussi se muer en vecteur de liens sociaux et lutter contre les inégalités en tous genres. Dans une réelle volonté d'échange. Sans oublier un refus absolu des sens uniques et des sentiers (re)battus.

Par Frédéric Vandecasserie
Journaliste

Durant ces mois de juillet et août derniers, et comme chaque année en été, la notion de culture aura été, bien souvent, balayée à sens unique par les festivals et les phénomènes de masse. Les amateurs de rock se sont par exemple rendus par milliers dans les champs de Flandre et de Navarre. Et, si la détente, les émotions et les découvertes furent au rendez-vous, le lien social que peut susciter la culture au sens large s'est bien souvent limité au partage de bière tiède, et plus si affinités, dans les campings environnants.

Programmation citoyenne

«Nous sommes bien entendu très loin de ce type de culture là», s'esclaffe Joëlle Yana, l'une des fondatrices de La Tricoterie, association qui avance une programmation «à la fois culturelle et citoyenne». «Nous nous démarquons des lieux de culture dits mainstream en ce que nous tentons d'apporter plus que du divertissement.» La Tricoterie, fabrique de liens porte donc particulièrement bien son nom. Puisqu'elle tisse des liens sociaux. Dans un lieu où les disciplines et les publics se croisent, le tout sous-tendu

par un esprit d'échange et d'émulation. «Notre programmation culturelle, assez pointue, faite de concerts, de spectacles, ou d'expos; côtoie donc une programmation "citoyenne". Avec des débats, des conférences, ou des ateliers intergénérationnels. Plus globalement, nous désirons en fait promouvoir ce qu'Edgar Morin appelle un rapport "poétique" au monde. Une façon de prendre le temps de se parler, de manger (dans un concept très slow food), de découvrir des cultures différentes et de faire des rencontres. En résumé: pour nous, il est essentiel que la culture, quelle qu'elle soit, crée du sens et du lien social. Sinon, elle ne possède pas la même valeur.»

Message reçu par l'association Recyclart, souvent perçue comme «socio-culturelle» du fait de sa programmation très ciblée. Alors qu'elle serait plutôt du genre «sociale et culturelle», selon sa directrice Ingrid Pecquet. «Puisque notre objectif de départ consistait, entre autres, à transformer la rupture urbaine provoquée par la jonction nord-midi à Bruxelles en une liaison vivante, en assurant un lien fort entre les différents quartiers qu'elle traverse. Nous définis-



© DR

Quand les poupées russes envahissent Recyclart, ça change d'Invader.

sons d'ailleurs avant tout l'art comme un outil "politique". Qui fait réfléchir sur notre société. Pour bâtir un pont entre les cultures, les classes sociales et les univers différents. L'accent est donc mis sur le petit, le fragile, et le vulnérable. La partie belle de notre programmation porte sur les "subcultures" et les nouveaux mouvements culturels urbains.»

Économie sociale

Recyclart s'intègre donc (aussi) dans une dynamique d'économie sociale. Répondant en cela au discours dominant, et parfois très pompeux et trop généraliste, du «renouveau des industries culturelles» et de l'importance de la «ville créative» par une vision plus locale et plus solidaire. Défendant, par exemple, une vision liée à la remise à l'emploi, plutôt qu'à l'employabilité. «Il s'agit en effet de créer les opportunités nécessaires à chacun pour réaliser ses propres objec-



www.tricoterie.be
www.recyclart.be

Nuits blanches à Beyrouth

Plus de 20 ans après l'amnistie, la guerre du Liban a laissé des traces indélébiles sur ses habitants, peu importe leur camp d'alors. Avec «Sleepless Nights», la réalisatrice libanaise Éliane Raheb plonge dans les blessures de guerre et signe un film puissant, original dans sa forme et profond dans ses questionnements sur la mémoire et la réconciliation.

Par Amélie Dogot
Secrétaire de rédaction



«Sleepless Nights»
d'Éliane Raheb
LB/PS • 2012 •
128'

Le 21 octobre à
20h30 au Théâtre
national dans le
cadre de la compé-
tition internationale
de documentaires
du Festival des
Libertés

www.festivaldeslibertes.be

D'un côté, les milices chrétiennes des Phalanges et des Forces libanaises, alliées à Israël. De l'autre, le Mouvement national libanais, coalition des forces communistes, socialistes et nationalistes, allié à l'Organisation de libération de la Palestine. De 1975 à 1990, les quinze années de guerre civile au Liban ont laissé derrière elles entre 150 000 et 250 000 morts et au moins 17 000 «disparus» dont on ignore le sort. Exécutés mais jamais identifiés, enlevés ou arrêtés et détenus arbitrairement, probablement dans des prisons syriennes. Depuis l'amnistie générale, le gouvernement libanais n'a cependant guère pris de mesures pour enquêter sur le sort des milliers des victimes de disparition forcée¹.

En quête de vérité

La paix, fragile, a été rétablie au Liban mais les blessures n'ont pas cicatrisé. Dans le documentaire *Layali Bala Noom* (*Sleepless*

Nights), la réalisatrice Éliane Raheb provoque la rencontre d'un homme et d'une femme irrémédiablement marqués par la guerre: du côté des bourreaux, Assaad Chaftari, ancien n°2 des services de renseignements de la milice chrétienne des Forces libanaises toujours fasciné par les armes, cherche la rédemption et tente de justifier ses crimes de guerre par l'obéissance aux ordres; du côté des victimes, Maryam Saiidi, mère de Maher Kassir, jeune combattant communiste disparu le 17 juin 1982 au cours d'une opération militaire planifiée par le parti de Assaad, cherche à savoir s'il est encore en vie. Par ces deux histoires entrecroisées, *Sleepless Nights* n'entend pas pour autant s'attaquer à l'histoire officielle de la guerre civile: «*Elle doit être recherchée parmi les témoignages* [celui d'Assaad, de ses parents, sa femme et son fils, celui de Maryam et de l'une de ses filles, celui d'anciens combattants et responsables militaires des deux camps..., NDLR]

qui permettent ici d'évoquer le passé et de le reconstituer tel un puzzle», précise Éliane Raheb². Pour les deux protagonistes—comme pour la réalisatrice—, il refait surface avec son lot d'angoisses et d'insomnies.

L'oubli: entre désir et impossibilité

Alors que tout les opposait à l'époque, le meurtrier amnistié et la mère dont l'espoir de retrouver son fils rend impossible toute résilience partagent aujourd'hui la difficulté de vivre avec un passé qu'ils ne peuvent oublier et une paix intérieure sans doute à jamais perdue: de leur vie d'avant la guerre, il ne reste que les souvenirs d'une époque révolue. Avec une certaine mise en scène —que l'on ne critiquera pas ici puisqu'elle est elle-même montrée dès le début— qui donne à ce documentaire de création une esthétique proche de la fiction, *Sleepless Nights* joue avec les genres et se déploie au fil des souvenirs et témoignages recueillis par une Éliane Raheb qui,

non seulement, ne se cache point derrière la caméra mais endosse un rôle journalistique par son bombardement de questions, souvent laissées sans réponses. La distance théorique entre la réalité filmée et la documentariste est ténue, celle-ci passant du rôle d'intermédiaire au début du film à celui de partie prenante, puisqu'elle-même se met à chercher Maher.

Au-delà des frontières du pays du cèdre, *Sleepless Nights* —primé à Londres, à Ismailia (Égypte) et à Bilbao en 2013—, soulève la question des «disparus de guerre», notamment ceux du franquisme. «*Montré à plusieurs reprises en Espagne*, raconte la cinéaste, *il a suscité un vrai débat sur la dictature car le travail accompli par Assad dans le film n'y a pas encore été effectué. La nouvelle génération a beaucoup de questions à poser sur ces disparus*». Pour que leurs proches puissent enfin dormir en paix.

¹ Amnesty International, *La situation des droits humains dans le monde*, rapport 2012 et *Never forgotten. Lebanon's missing people*, avril 2011.

² Propos recueillis par Europa Latina TVA lors des Rencontres internationales du documentaire de Montréal.



© DR

Une interview de Loredana Bianconi

Le poids des maux

Le Rideau de Bruxelles lève le voile sur les idées reçues. À travers «L'Embrasement», adaptation théâtrale du documentaire signé Loredana Bianconi «Do You Remember Revolution?». Qui écoute les mots de ces femmes, engagées au sein de Brigades rouges au début des seventies et taxées de tous les maux dans l'Italie des années de plomb. Le tout en poursuivant un objectif qui soutient toute l'œuvre de Bianconi: «Aller voir ce qu'il y a derrière les engagements.» En n'oubliant jamais un précepte de base, martelé par l'auteure depuis ses débuts: «On sait juste qu'on ne sait pas.»

Propos recueillis par Frédéric Vandecasserie
Journaliste

Espace de Libertés : Comment en êtes-vous arrivée à aborder ce sujet ?

Loredana Bianconi : J'étais à l'Université de Bologne, vers la toute fin des années 60, au moment de l'effervescence de toutes sortes de groupes féministes et de groupements d'extrême gauche. Qui, parfois, ne faisaient qu'un. Les discussions faisaient rage au sujet de ce qu'était le pouvoir. Et, surtout, on se demandait comment changer la vie en nous changeant nous-mêmes. Les échanges étaient très vifs. Puis, une partie des gens ont tapé du poing sur la table. En nous disant: «Assez de blabla!» Voilà le moment où ces femmes ont fait le choix des armes. Que je n'ai bien entendu pas suivi! Mais il n'empêche que j'ai voulu comprendre leur cheminement. Comment peut-on aller jusqu'à mourir et tuer d'autres êtres humains pour une cause quelle qu'elle soit? Mais toujours sans juger, ce qui m'a été reproché.

Certaines personnes ne comprenaient donc pas que l'on puisse s'intéresser à ce type de personnages ?

Ils ne comprenaient pas que l'on ne puisse pas juger dès le début. Mais moi, je voulais comprendre. On ne peut de toute façon juger que quand on a compris. Et puis, c'est toujours la même chose: on appelle «terroristes» les Tchétchènes et les Palestiniens car ils sont les perdants de la lutte. Qu'ils n'ont pas d'autres armes que de se faire exploser au milieu des autres. Comme ils n'utilisent pas des armes perfectionnées comme des drones, on les considère comme des tueurs. Comme si les drones ne tuaient pas d'innocents! Mais, encore une fois, j'insiste: pas plus que je ne juge ces actions, je ne les soutiens...

Quand vous avez rencontré ces femmes, c'était après leurs années

de prison. Elles étaient dans quel état d'esprit ?

Chacune avait effectué son propre bilan, sur base de sa propre trajectoire. Elles racontent leur vérité. Je n'avais pas besoin de découvrir qu'il y avait un être humain derrière le monstre. Je le sais, un point c'est tout! Par contre, j'ai découvert la force de vie qui animait ces personnes. Je n'admire pas leurs actions, mais j'ai du respect pour leur engagement!

Témoigneriez-vous d'autant de respect pour des gens défendant une cause à l'opposé de vos propres opinions ?

Oui. Car ces femmes ne sont ni des héroïnes ni des exemples à suivre. Mais sont, d'un autre côté, animées par une forme de foi. Puisque leur opinion se situe au-dessus de tout. D'ailleurs, je travaille actuellement sur un autre documentaire. Dans un registre totalement opposé à l'extrême gauche. Au sujet de gens qui officiaient au sein des anciennes colonies fascistes d'Afrique. J'ai essayé de comprendre, à travers eux, ce que c'était d'aller à l'école sous la doctrine fasciste.

Vous avez conversé avec des femmes uniquement. Le rapport aurait différé s'il s'était agi d'hommes ?

Bien entendu. Car les femmes sont plus disponibles quand il s'agit d'entrer dans leur intimité et d'aller loin dans un bilan de faillite. Même si ça leur fait très mal. Ce n'était pas simple pour elles de se décliner à se raconter aussi profondément. Mais une fois la confiance établie, la discussion a été aussi loin que je l'espérais.



Considérez-vous votre travail comme une manière de résister, voire de militer ?

Pour moi, ce travail constitue surtout une manière de poser des questions. Peut-être pas pour obtenir des réponses précises. Mais en tout cas pour éviter les réponses toutes faites. Mais ce qui importe le plus pour moi, c'est d'essayer de ne pas collaborer au fonctionnement de notre système omniprésent, qui rend impuissant et imbécile. Pour moi, l'art a d'autant plus de valeur qu'il suscite des questions et des points de vue, qui vont parfois à contre-courant d'une certaine opinion générale.

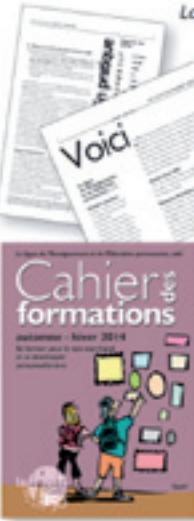
«L'Embrasement»
de Loredana
Bianconi
Mis en scène par
Anne Bisang
Du 15 au 19 octobre
au Rideau
www.rideaudebruxelles.be



ANNONCES

Émissions, publications, conférences... les bonnes énergies

Formation AUX TECHNIQUES D'ANIMATION 2014



La Ligue de l'Enseignement et de l'Éducation permanente a le plaisir de vous annoncer sa prochaine formation longue assurée par Bruno Barbier, formateur en communication et développement personnel et Patrick Hullebroeck, directeur de la LEEP et formateur en gestion de projets.

Nombreux sont les travailleurs du secteur non-marchand qui, de façon occasionnelle ou régulière, accompagnent des groupes engagés dans des processus de changement: en formation, en interne dans les institutions, dans les maisons de jeunes, les comités de quartier, les plannings familiaux, les organisations d'éducation permanente, les dispositifs d'intégration, etc.

La formation a pour objet la découverte et l'utilisation des principales techniques d'animation avec des groupes en évolution, et, en particulier, dans une perspective émancipatrice: Elle s'adresse aux animateurs et aux formateurs qui souhaitent approfondir leurs compétences en animation et qui, par l'expérience ou par formation, disposent déjà des connaissances de base en animation.

Pour nous contacter :
Ligue de l'Enseignement et de l'Éducation permanente asbl
Rue de la fontaine, 2 - 1000 Bruxelles
02/511.25.87 - formation@ligue-enseignement.be - www.ligue-enseignement.be

ESPACE de Libertés

Éditrice responsable:

Éliane Deproost

Rédacteur en chef:

Yves Kengen

Secrétaire de rédaction:

Amélie Dogot

Production:

Fabienne Sergoynne

Dessins:

Stéphanie Pareit

Graphisme:

YEBOgraphics

Imprimeur:

Kliemo

Fondateur:

Jean Schouters

Abonnement

10 numéros

Belgique: 20€, Étranger: 32€
par virement au compte du CAL:
IBAN: BE16 2100 6247 9974
BIC: GEBABEBB
TVA: BE 0409 110 069
ISSN: 0775-2768
Centre d'Action Laïque
Campus de la Plaine ULB, CP 236
Boulevard de la Plaine
1050 Bruxelles
Tél: 02 627 68 68 - Fax: 02 627 68 01
E-mail: espace@laicite.net

Membre de l'Association des Revues Scientifiques et Culturelles (ARSC)
Avec l'appui de l'Administration générale de la Recherche scientifique - Service général du pilotage du système éducatif - Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Conformément à la loi du 8 décembre 1992 en matière de protection de la vie privée, le Centre d'Action Laïque est maître du fichier d'adresses qu'il utilise. Vous pouvez obtenir auprès du CAL vos données personnelles et les faire rectifier.



Libres, ensemble

LES RENDEZ-VOUS DE LA LAÏCITÉ OCTOBRE 2014

À LA TÉLÉVISION

Osons changer l'école ! 26'

A l'occasion des 150 ans de la Ligue de l'Enseignement
Présentation : Benoît Feyt

Date	Heure	Chaine
4/10	10H30	La Une
8/10	18h55	La Trois

La crémation 10'

Technique funéraire ou rituel ?
Présentation : Pilar Arcas

Date	Heure	Chaine
7/10	Fin de soirée	La Une

Entretien avec Hubert Reeves 26'

Par Jean Cornil
L'astrophysicien s'inquiète notamment de l'avenir de notre société et de la planète
Présentation : Pilar Arcas

Date	Heure	Chaine
12/10	9h20	La Une
18/10	10h30	La Une
22/10	18h55	La Trois

La force publique au Congo : 10' les oubliés de 14-18

Dans le cadre des commémorations 14-18
Présentation : Benoît Feyt

Date	Heure	Chaine
21/10	Fin de soirée	La Une

Ethique et famille : le choix d'abord 26'

Vers plusieurs modèles de familles
Présentation : Benoît Feyt

Date	Heure	Chaine
26/10	9h20	La Une
1/11	10H30	La Une
5/11	18h55	La Trois

À LA RADIO

Sur la Première RTBF vers 19h05 et 22h30 28'

Drogues : dépénalisation et réduction des risques

Avec Marie-Ange Comet et Christophe Marchand

Samedi 4 octobre

La morale laïque, une forme de spiritualité ?

Avec Xavier De Schutter et Vinciane Depret

Samedi 11 octobre

La relégation à l'école

Avec Christine Mironczyck et Maurice Cornil

Samedi 18 octobre

Actualité laïque en Europe et dans le monde

Samedi 2 octobre



Les Pompes Funèbres Générales de Belgique
s.a. Tielemans
Maison fondée en 1875
Funérailles civiles
de toutes classes et crémation
Chaussée d'Alsemberg 19 - 1060 Bruxelles
Tél. 02 537 05 64
Direction: Michèle et Jacques Delrieu-Raulier

Funérailles Wyns

Transferts,
Funérailles, Crémations,
Assurances décès,
Contrats personnalisés

24h/24h

Tél : 02 538 15 60
GSM : 0477 28 76 26

Rue aux Laines 89
1000 Bruxelles
(près de St Pierre & Bordet)

Contact : Dominique Peeren



Dans le prolongement
de la campagne
Séparation Églises/État



Vient de paraître dans la collection Liberté j'écris ton nom

Le livre

Résolument séparatrice, la Constitution belge montre que la Belgique est un État laïque... mais pas tout-à-fait, puisque qu'elle continue à faire la part belle aux cultes et maintient à grands frais deux réseaux d'enseignement. Dans cet essai décryptant, Jean-Philippe Schreiber invite à tourner la page, pour revenir à une authentique laïcité constitutionnelle : en mettant fin, progressivement, au financement public des cultes et aux cours de religion dans l'enseignement officiel, en abrogeant les derniers symboles religieux dans l'espace public et en évoluant vers un réseau scolaire unique, sous l'autorité de l'État.

L'auteur

Historien des religions, Jean-Philippe Schreiber est professeur ordinaire à l'Université libre de Bruxelles et directeur de recherches au FNRS. Il a notamment publié, chez le même éditeur, *La crise de l'égalité. Essai sur la diversité multiculturelle* (2012).



12 euros l'exemplaire
(- 20% pour nos abonnés)

En vente au Centre d'Action Laïque, via la librairie en ligne www.loclife.be/eshop
ou par virement ou compte du CAL : IBAN BE16 2100 4347 9974 - BIC GEBAEBB8.
en précisant le titre de l'ouvrage dans la communication (frais de port : 1,89 €)
CAL, campus de la Plaine ULB - CP 236, 1050 Bruxelles
Éditions Espace de Libertés : N° 02 627 68 60 - editions@loclife.net

L'auteur vient à votre rencontre



ESPACE
de libertés

